LA CLEF DUCABINET

DES PRINCES DE L'EUROPE,

On Recueil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

NOVEMBRE 1722



A LUXEMBOURG;

Chez Andre' Chevalier, Imprimeus de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXII.

Avec Privilége de Sa Sacrée Majesté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commissaire Examinateur

AVIS AU PUBLICA

CE fournal continuera de paroître regul Chérement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages. tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ledit fournal s'est toujours imprimé, 🗗 où il s'imprime encore actuellement dépuis son origine: on en trouve chez lui le fond qui a commencé en fuillet 1704, de même que le Suplément en 2. Volumes, qui remonte ju (qu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez, peuvent s'adresser à lui comme à la source: il leur en feraprix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, tant de ses impressions, que de tous Païs: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & disserns fournaux Litteraires, Historiques & Politiques, comme Republiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans, Histoire critique de la Republique des Lettres, Peurope savante, Mercures Historiques, Letres, Historiques, & l'Esprit des Cours.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE.

Ou Recueil Historique & Politique sur les Matieres du tems.

Novembre 1722.

ARTICLE L

Qui contient quelques nouvelles de Litterature, & autres Remarques curienses, dépuis le mois dernier.

E Pere du Cerceau si connu par ses Poësies enjouées & polies, nous sournit la Pièce suivante contre le Quadrille, jeu nouvellement inventé; & pour lequel les Dames, sur tour, paroissent avoir beaucoup de goût. C'est proprement l'Hombre à quatre; mais il est bien moins serieux que ce dernier: on y cause, on y babille, & on y peut saire ses parties avec beaucoup d'avantage; ce qui sait que le sexe le joue avec plaisser, & qü'il sera long-tems à la mode.

Dépit contre le Jeu du Quadrille.

M Audit soit mile sois le mal-avisé drille Qui par quelque demon suscité contre moi, pour me saire damner inventa le Quadrille.

Ah! traître Jeu, si j'étois Roi Pour quelques cinquante ans, seulement sur ma foi ; je te sérois bientôt rentrer dans ta coquille.

Qii

La Clef du Cabinet 316 Oui, je t'interdirois par une bonne loi. Sur peine au moins de la Bastille. Comment, je n'en sors pas d'effroi; On a trois mile devant foi: Avec trois mile à l'Hombre on brille: Au Ouadrille en trois coups sans dire ni qui ni quo! On est réduit à la mandille. Tant pour les Matadors & leur longue famille, Qui quelquefois bien loin s'étend: Et puis pour le sans prendre, tant : A la Vole, Dieu scait comme l'on vous étrille ! Et toujours des Fiches d'autant, Car pour des jettons, si, ce n'est qu'une guenille. En moins de rien vôtre petit comptant A droite, à gauche s'éparpille, Chacun vous ranconne & vous pille, Si bien que l'on se trouve à sec en un instant. Quand je dis, on, c'est moi quine suis pas content. He m'agite, je me tortille, Je dis, peste du jeu, tout bas en grommelant: Fy suis sur les charbons, ainsi qu'un boudin blanc Que l'on rissole & que l'on grille: Tout y vient à rebours ; tout à contre saison ; Vous trouvez-vous premier? rien n'est à la maison; Pas un Roi, pas une Manille. Le jeu pour une fois vous vient-il à foison! Ah! voyez comme en trahison Un beau sans prendre vous requille, Et vous rend set comme un Oison. Enfin je vas jouer; bon, je perds Codille; Tant pis; il saut payer vite, & sans barquigner, Une Fiche de plus qu'on ne pouvoit gagner, Autre nouvelle beatille Que pour amande il a plu d'assigner. Je crie à l'injustice! envain je m'égosille;

Sans égard à mon plaidoyer

Qz,

des Princes &c. Novemb. 1722. 317 On rit & l'on me fait payer. Que chez vous & d'Atous & de Rois tout four. mille, N'ayez pas peur d'être appellé; Mais n'avez-vous qu'un Roi seul, pauvre, Isolé, On vous iroit chercher au fond de la Castille: Vous serez de moitié, mais de perte, s'entend; Et Fiches de sauter. Consolez-vous pourtant. Car en deux ou trois coups, dit-on, tout se r'ha-Pour surcroit d'agrément, c'est un trés-grand ha-Lor que l'Apellant d'une part Et l'Apelle de l'autre entr'eux n'ont point castille. On n'en est pas au moins quitte en payant sapart, On s'entend reprocher la moindre peccadille. Ah! s'écrie en grondant le premier tout en feu, Pourquoi redoubler Trefle, étoit-se la le jeu ? L'autre lui renvoyant la bille, Eh que jouer, je n'ai que mon Roi sans Atous ? Aussi pourquoi m'appellez-vous? C'est un charme de voir comment on se houspille. O! le beau jeu, jamais il n'aura son égal: Mais pourtant tel qu'il est, n'en disons point de mal; Le sexe s'y plaît fort, & la mere & la fille, Et jusqu'à la mere grand, Chacune à le jouer trouve un plaisir trés-grand. Pourguni? C'est que l'on y babille. Il durera ce jeu, le sexe en est garant, L'invention en est trop belle & trop gentille. Mais pour moi si l'on m'y reprend, Que je puisse jamais ne marcher sans bequilles; Qu'avant l'âge mon corps en lui-même rentrant, Se courbe comme une faucille ; Que sans voir dans mon jeu ni Baste ni Spadille, Je sorte toujours en perdant;

E:

318 La Clef du Cabinet

Et qu'au sortir je n'aye à mettre sous la dente Pas un pettt morceau, pas la moindre croustille. Non, je n'en veux jamais tâter ni peu ni prou; Et quand j'aurois à moi tout l'argent du Ferou, Je n'y risquerois pas le manche d'une Etrille. Par la mort... il alloit jurer, Sire Robin, Mais il eut dans l'instant peur de jurer en vain, Car malgré le courroux, qui dans ses yeux petille, Malgré tout ce qu'il dit, dans un dépit soudain, Et contre le Quadrille & contre le destin, Sachez que le pauvre homme grille D'y rejouer encore demain.

II. Voici le Bref du Pape au Roi de France, touchant la Constitution, qui n'a pû trouver place dans les deux derniers mois, & qu'on ne peut se dispenser de mettre dans ces Journaux, à moins de vouloir priver le Lecteur de ce qu'il y a de plus interessant sur cette matiere.

INNOCENT XIII.

Nôtre trés-cher Fils en Christ, Salut & Benediction Apostolique.

Bref du Pape au Roi de France touchant la Confitution.

E Dieu de toute consolation, toujours misericordieux, ayant accordé aux Eglises de vôtre
trés-storissant Royaume, qui gémissent depuis si
longtems sous le poids de la disention, un ferme
appui en vôtre pieté, Nous a aussi procuré, a Nous
qui devons veiller au salut de tous, én qui sommes contristez du danger où se trouve le Troupeau
du Seigneur, une consolation convenable dans vôtre
vertu. C'est pourquoi, dés qu'il Nous eut appellé
à la garde de son Troupeau, Nous montâmes en
tremblant sur se haut Phare des Siege Apostolique

des Princes &c. Novemb. 1722. 319 que, à cause de nôtre indignité, & Nous lui rendimes des actions de graces, d'avoir pû exercer nôtre Ministere & Service Apostolique, dans ces heureux commencemens de vôtre Regne. Car il n'y a rien, loit pour rétablir & maintenir la tranquilité des Eglises & du bien public, soit pour conserver l'Autorite de St. Pierre, soit pour rappeller dans le chemin de paix, ceux qui s'en sont égarez, que Nous ne puissions Nous promettre de vô. tre veneration filiale envers ce St. Siege, sur-tout depuis qu'on a joint à vôtre Naturel Royal, une pieuse & excellente éducation, & que nôtre tréscher Fils en Christ, Philippe Duc d'Orleans, Regent de France, se destingue par une singuliere sagesse, & par une admirable attention pour la Religion Catholique. Nous estimons que ces choses avoient été reservées par la Providence Divine, pour ces tems de troubles & d'adversité, afin que Nous prissions en main avec d'autant plus d'ardeur 👉 de confiance, le maintien de la Cause de Dieu, G que Vous, trés-cher Fils, pour mériter l'affistance Divine pour vôtre conservation & le bien de vôtre Regne, consecrassiez à Christ & à l'Eglise les premices de vôtre Regne.

Nous n'avons néanmoins pas dessein de vous remettre devant les yeux, tous les maux assez connus à Vôtre Majesté, que ce Livre qui a fait
tant de bruit, imprimé en François, a causé dans
vôtre France, au sujet des zizanies semées dans le
Champ du Seigneur: Ce Livre si connu & répandu, dont l'Auteur, sous un dehors trompeur &
une pieté voilée, voudroit faire recevoir les Dogmes dépravez; a excité dans vos Etats de suneses mouvemens parmi les Esprits & causé de grands
troubles. Vous ne devez pas non plus ignorer, avec
quel empressement & quelle chaleur Loùis XIV.

Roi Trés-Chrêtien de France, de glorieuse memoire. vôtre Bisayeul, comme aussi un grand nombre d'insignes Prélats du même Royaume, ont sollicité des Decrets Apostoliques, pour mettre fin en mêmetems à la Cause, à l'erreur & à la dispute: Vous scavez austi quels travaux, quels soins de quelles veilles il en a couté à Clement XI. d'heureuse mémoire, nôtre Prédecesseur, pour assoupir par la Constitution qui commence Unigenitus Dei Filius, les dissentions, en maintenir en assurer la Doctrine Catholique contre les erreurs condamnées depuis longtems ou inventées nouvellement, Et certainement, le meilleur des Rais seroit parvenu à son but & toute la France jourroit de l'union qu'elle auroit obtenue, si un petit nombre d'Evêques de France n'eût résisté à recevoir la trés-salutaire & la trés-sainte Constitution avec la soumission qui lui est due. Mais par leur retardement imprudent, il est arrivé que divers Fils de méfiance, prenant un mauvais conseil contre le Seigneur & son Oint , n'ont pas fait difficulté de donner un sens étranger à la Constitution, de confondre les erreurs rejettées avec la saine Doctrine, & de calomnier leur censure avec la derniere audace. Cependant, le trés-vigilant Pontife, pour réfuter par avance leurs pernicieux jugemens & leurs mensonges, avoit averti éleganment dans ladite Constitution, qu'il falloit le donner de garde des Loups revêtus de la peau de Brebis, & au venin couvert de miel, comme aussi d'éviter les enchantemens parez d'un abus de paroles sacrées, c'est-à-dire, que tous devoient favoir qu'on ne proscrivoit pas les louables sentimens des Peres; ni les saines opinions des Ecoles Catholiques par raport aux Dogmes, aux Mœurs, ou à la Discipline, mais les trés pernicienses Er-0 CH15

des Princes &c. Novemb. 1722. 321 yeurs imbues de ces couleurs. Détestant donc la temerité de ces Calomniateurs, après avoir tâché de pourvoir à leur salut, par tous les motifs de la Charité Paternelle & de son Autorité, il n'a pas manqué, prévoyant qu'ils avoient les oreilles bouchées, de preparer les remedes convenables au malqui augmentoirs, & par un Jugement necessaire de trés-équitable, de décerner les peines convenables à l'état des choses & des tems.

Et quoi qu'il n'ignorât pas qu'il se tenoit dans vôtre Royaume de frequens Conseils pour rétablir l'unité, il affirmoit néanmoins sagement, ép avertissoit en même-tems, qu'il n'y avoit point d'autre voye de rétablir ni de garder la vraye unité, qu'une soumission à la Constitution Apostolique, non ambigue & plâtrée , & suspecte de nouveautez , mais ouverte, sincere, & respectueuse, selon l'ancienne coutume des Fideles, telle que toute l'Eglise. de Christ la témoignoit à St. Pierre par Clement. Et certainement l'évenement a justifié que les Avertissemens du glorieux Pontife étoient salutaires: Car ceux-là mêmes qui avoient pris le parté de déferer l'obéissance, ou plûtôt de se servir de ce prétexte, croyant avoir sussifianment satisfait à leur Charge, n'ont jamais pû être amenez à ce point de détourner le scandale des Fideles, ainsi que l'affaire l'exigeoit, & de reparer l'obésssance & la reverence violée, qu'ils devoient au Siège Apostolique. Mais pendant qu'il se disposoit à exciter avec plus de vehemence, les plus tardifs à remplir leur devoir, il fut détaché de ce Monde, 🔗 appellé à jouir de la Couronnne de Justice, & de la recompense de ses travaux & de ses vertus; laissant à Nous, qui, par le bon plaisir de Dieu bui avons succedé, quoiqu'indigne, à achever cet Ou vrage, suivant la trés-penible Charge de nôtre. Apofte-

322 La Clef du Cabinet

Apostolat, dont Nous ne pouvons Nous dispenser, sans exposer grandement la gloire de Dieu, le salut du Peuple Chrétien, & le nôtre.

Quoique V. M. sache ces choses à fonds, Nous avons néanmoins jugé à propos de les rapeller par ordre, afin qu'aprés les longs travaux de nôtre Prédecesseur, aprés avoir tenté les voyes d'une lonque patience paternelle, aprés avoir employé en toute douceur les remedes d'enseignemens, de prieres & de repréhension, Vous reconnoissiez qu'il ne reste plus rien, si-non qu'en marchant sur ses traces, (ce qui assurément est le meilleur parti & le plus sur que Nous puissions prendre,) Nous remplissions nôtre Ministère dans cette Cause importante, où l'Unité de la Foi Catholique & de l'Eglise se trouve en danger, & que suivant le Pouvoir que Nous avons reçu du Seigneur pour l'édification de l'Eglise, Nous allions au devant du perilou sont les ames; afin que par un plus long silence de nôtre part, leur perte ne s'accumule pas sur eux, & que l'arrogance de ceux qui haissent la Paix, ne prenne pas le dessus par l'impunité, ce qui causeroit un nouveau scandale pour les simples. Remplis de cette crainte, Nous avions resolu de mettre la main à l'œuvre, d'implorer le secours de vôtre Puissance Royale, & d'apeller à la défense de la Mere Eglise, comme on le doit, & ainsi qu'il est salutaire au Peuple, le Roi Trés-Chrétien héritier de la Religion & de la Vertu de ses Prédecesseurs.

Mais dans cet intervale, pendant que Nous freparions des Brefs Paternels & des Protestations pour Vôtre Majesté, pendant que Nous attendions en même-tems une heureuse issue de ces choses dont Nous avions traité dés le commencement de nôtte Charge, avec nôtre bien-aimé Fils Armand de Rohan, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, qui étoit

des Princes &c. Novemb. 1722. 323 étoit alors à Rome, dont nous avons fort recommandé au Seigneur la foi , la candeur , 🔗 la prudence jointe à une sacrée érudition; pendant que dans cette disposition & attente, nous soutenions nôtre tribulation & nos pénibles travaux, les Ouvriers d'iniquité ont aggravé la douleur de nos playes, & Nous avons vi leur audace e leur insolence outrepasser toutes les bornes: Car il est parvenu entre nos mains, non sans une extrême horreur, des Letires tout-à-fait schismatiques de quelques Evêques François, écrites dans le fiel d'amertume, en signées du nom des Auteurs: dans lesquelles la Renommée & la Memoire de nôtre Prédecesseur, dignes de loïanges éternelles, sont déchirées, la Constitution Apostolique representée d'une maniere calomnieuse, le pouvoir de l'un 💪 de l'autre impudenment méprisé, 🔗 toutes choses divines & humaines confondues par un esprit d'héresie. Afin que cette tache pestiferée pût s'étendre plus loin, ils ont en le front de faire imprimer ces Lettres, & de les repandre dans le Public, afin qu'il ne manquât rien à la preuve de cette exécrable temerité; & pour y mettre le com. ble, ils n'ont pas rougi de honte d'apeller au secours de leur perversité, nôtre Atorité & Appui, comme s'il étoit à propos de reformer la Doctrine Apostolique & la Foi que toute l'Eglise de Christ, instruite parla bouche de St. Pierre, professe fermement, Nous les avons en consequence censurées comme elles le meritoient, rejettées, proscrites, & condamnées. Vous voyez done, Trés-cher Fils, à quoi a abouti ce long délai de punction Canonique, & cette prétendue paix & tranquillité de l'Eglisc, si souvent promise au Siège Apostolique. Vous comprenez aussi en même-tems, qu'on ne peut plus laisser entre les mains de tels Pasteurs les Brebis de

La Clef du Cabines

224

Christ, qu'ils servient plûtôt en état de perdre que de paître.

Ce n'est pas nôtre devoir Pastoral seul qui nous impose la necessité pressante de consolider ce qui a été rompu, & d'ameliorer ce qui est dépravé, nôtre amour paternel envers le bien & la sureté de vôtre Royaume, Nous y entraîne aussi: Car Nous craignons que l'indignation de Celui dont la Religionest offensée, ne soit provoquée; & que les scandales qui troublent l'Eglise, n'attirent les fleaux de la colere divine sur vôtre Peuple. Ain's la correction of l'amandement des Esprits inquiets est d'autant plus às souhaiter pour V. M., & doit être à plus forte raison facilitée par les voyes legitimes des Sacrez Canons, que leurs conseils urbulens se font affez connoître, puis qu'ils éxagerent le nombre de leurs Adbérens, & qu'ils s'en glorifient. Louis XIV. vôtre Bisayeul de trés-glorieuse memoire, comprenoit bien dans quel emportement étoient les ennemis de la Paix publique, lesquels avoient seconé le joug de l'Autorité Apostolique, lorsque sentant aprocher sa fin, prêt à vous remettre le Royaume, il vous recommanda de conserver l'unité, & d'étoufferles dissensions de Religion. Ce qu'éxigent donc la défense de la Cause de Dieu ; & les Droits de l'Eglise; ce que demandent les dangers où se trouve vôtre Royaume, qui ne sont pas à mépriser ; ce que requierent les pieux exemples de vos Ancêtres, c'est ce que Nous Vous demandons d'une voix paternelle.

Combattez, trés-cher Fils, de concert avec Nous, les Combats du Seigneur, & contraignez aussi d'entrer par le bras de Vôtre Puissance, zeux qui par de si frequentes marques de leur obstination, se sont éloignez de Nous, asin qu'ils me périssent pas eux-mêmes bors de l'Arche durant le Déluge, nine garent pas les autres par la contagion de la déso-

bei fance

des Princes &c. Novemb. 1722. 328 beissance & de l'erreur. Que la felicité de Vôtre Regne commence par ce Triomphe de la Religion en de la Paix Chrétienne. Les Richesses des François se sont accrues par le Culte de Christ, & Dieu a auementé les Forces de ceux qui sont en Alliance avec lui : vous devez aussi les renforcer par cette même Alliance, afin que le Dieu des Armées soit vôtre Protecteur, Revêtez-Vous donc de Vôtre Force, pour dissiper ces gens qui veulent la Guerre, en pour humilier les Calomniateurs qui renversent les droits sentiers du Seigneur. Ecoutez, trés-cher Fils, la Discipline de vôtre Pere, en ne rejettez pas la Loi de vôtre Mere, afin qu'un nouvel ornement soit ajouté à Vôtre Tête, & que Vous receviez le Royaume de Gloire, & le Diadême de splendeur des mains du Seigneur. Priant de tout nôtre cœur Celui par qui les Rois régnent, qu'il Vous accorde ces choses, pendant que Nous attendons les fruits dignes de Vôtre Sagesse, pour rejouir & couronner nôtre vieillesse. Nous donnons tres-amiablement à Vôtre Majesté, la Benediction Apostolique.

Donné à Rome à Ste. Marie Majeure, sous l'Anneau du Pecheur, le 24. Mars 1722., & de nôtre Pontificat le premier. Signé, MATHIEU

SCAGLIONUS.

III. J'ai reçu de Metz la Lettre suivante, que je donne ici en original, & telle qu'on m'a prié de l'inserer dans cet Ouvrage. C'est au sujet de quelques operations de Mathematique, dont on se promet que le public tirera de grands avantages.

Metz ce 24. Septembre 1722.

MONSIEUR.

Lettre écrite E prens la liberté d'user de l'Avis qui est à l'Auteur du Journal la tête de vôtre Journal; intitulé La Cles du Journal cabinet, pour vous communiquer quelquestou chant unes de mes découvertés en Mathematique, Grous operations detant pour me servir de témoignage d'Auteur des Mathemati- dites Machines, que pour engager les Souverains que.

Geles particuliers que voudront s'y interesser, de mettre en usage les dites choses, pour en tirer le

profit & le plaisir qu'elles pourront fournir.

Vous pouvez être persuade que se n'avance rien ici qui ne joit bien averé & éprouvé par des expériences & des modeles, soit en grand ou en petit. Je continuërai, si vous me le permettez, de vous donner un détail de chaque chose nouvelle, que s. A. R. le Duc de Lorraine, qui me fait l'honneur de m'employer, me fera saire ou exécuter; & au cas que l'on veüille avoir de moi quelques éclair-cissemens sur ces matieres, voici mon Adresse. A Mr. de Carles, Major des Ingenieurs pour le service de S. M. Imp. & Cath. chez Mr. Bien-Aimé, Bourgeois de Metz. A Metz. me reservant néanmoins le secret de l'invention, jusqu'à-ce qu'il me soit permis de l'expliquer.

Ma premiere pièce, que j'ai eu l'honneur de produire devant S. A. R. le Duc de Lorraine, és enfuite devant S. M. Britannique à Londres au commencement de cette aunée, est un instrument tout nouveau de Geometric, que j'appelle la Tablette universelle, par lequel on peut lever d'une maniere infaillible, promptement és exactement, toutes sortes

des Princes &c. Novemb. 1722. 327 fortes de Plans & Cartes Geographiques, en faifant plus d'ouvrage en un seul jour, qu'on ne peut faire en quinze avec tout autre instrument qui puisse être en usage. Il resout aussi toutes les sortes d'operations de Geometrie en une facile & tréssimple pratique, de même que ce qui est generalement necessaire à la pratique des Ingenieurs, aufquels cet instrument nouveau est d'un usage trèsimportant par sa merveilleuse disposition, qui ne peut être plus simple, parce qu'il abrege & facilite toutes les operations, en retranchant de l'usage la Trigonometrie & autres calculs; cette Machine est de plus située sur un pied qui la dirige d'elle même a l'Horison, & qui subitement ensuite s'y fixe à ne pouvoir être ébranlée non plus qu'une table. C'est un ouvrage achevé 👉 d'une utilité extraordinaire.

Te viens aussi de faire la découverte d'une nouvelle sorte de Gruë ou Crône, sur un nouveau principe; on pourroit lui donner le nom d'Autruche, à cause qu'elle est insiniment superieure aux Gruës qui sont en usage tant par sa simplicité, que par sa force & vitesse, pouvant lever un poids de 20. milliers par la force d'un seul homme, en moins de dix secondes de tems de la hauteur de six pieds à chaque coup. Ce qui serviroit à charger & déachar er les Vaisseaux trente sois plátor qu'avet la Gruë ou autres qui sont en usage, & qui sont tous d'un esse trés-lent. C'est une affaire qui épargnera bien des frais & des dépenses, sur tout dans les Villes & Ports où il y a un grand Commerce.

Je viens encore d'achever sur le même principe un petit modele pour moudre le bled par la sorce d'un homme; qui peut saire jours se entreteniren mouvement un gros Moulin, se pourra moudre quarante Quartes de bled mesure de Lorraine, en vingt-quatre heures de tems; un homme pourra de même faire jouer toutes sortes d'Usuines pareil. les à celles qui sont construites sur les Rivieres : la construction de madite Machine à bras étant composée de maniere, qu'on gagne en force en vitesse tout ensemble, de même qu'en espace de tems 👉 de lieux; ce qui seroit directement opposé à l'Axiome fondamental des Mecaniques, par lequel il est dit, qu'en toutes Machines, ce qu'on gagne en force, se perd en tems. Cette nouvelle Machine est si mer veilleuse par la simpliciré de sa composition, o par le peu de frais qu'il y a à la construire & l'entretenir, qu'elle sera d'un avantage infini au Public & à l'Etat, & particulierement pour l'usage de la Guerre. Ce nouveau moulage peut travailler pendant plus de 50° années sans être reparé, & peut être situé en tous lieux, au contraire des Moulins à eau qui content beaucoup, & où il y a toujours à refaire. Enfin ce principe nouveau démontre que la Mecanique par son moyen pourroit être parvenu à un haut dégré de perfe-Etion, & peut-être à son dernier periode. m'obligerez infiniment de faire marquer ceci pour le mois prochain, & suis, &c.

Signé, G. CARLES.

IV. Le mot de l'Enigme du mois dernier est la Glace d'un Miroir.

ENIGME.

S Orti d'un corps vivant, & de vile n'aissance; Facquiers pour certain tems du lustre & de l'éclat,

Et sur gens d'un certain état , Je domine avec arrogance. des Princes & C. Novemb. 1722. 329
En Paix, à la Guerre, au Combat,
Au dessus des Héros je porte mon audace,
Plus ils ont de sierté, moins je cede ma place,
Et la moindre semme m'abat.
Mon trône est de sigure ronde.

Superbe j'y parois aux yeux de tout le monde.

Et celui qui sous moi s'enste de ses apas.

Est le seul qui ne m'y voit pas.

Mais comme au changement la nature est sujette?

Je tombe en viellissant dans un mépris outré,

Et j'en viens quelquesois à telle extrémité,

Qu'il faut qu'avec les gueux je mandie & je quête;

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en POR-TUGAL, depuis le mois dernier.

I. E spagne. Le Mariage de l'Infant Dom Car los avec Mademoiselle de Beaujolois sur declaré le 22. Août. La Cour qui étoit pour lors le Mariage à l'Escurial, y reçut les complimens des Grands de l'Infant & des Ministres étrangers, & l'aprés midi la Fa- Dom Carlos, mille Royale assista au Te Deum, qui sut chanté à ce sujet dans l'Eglise de St. Laurent. La même chose se sujet dans l'Eglise de St. Laurent. La même chose se sujet dans la Chapelle du Palais Royal à Madrid au son de toutes les Cloches de la Ville, & pendant trois soirs consecuris il y eut des seux & des illuminations dans toutes les ruës. Il est arrivé un Exprés de Paris avec le portrait de cette jeune Princesse, qui est attendue ici pour le mois de Novembre prochain. Le 25. Fête de St. Loüis, dont le Prince des Assures porte le

330 La Clef du Cabines

nom, les rejouissances recommencerent à la Cour à cause de l'Anniversaire de la Naissance de co Prince, qui entra ce jour-là dans sa seizième an-

Retour de la Cour à Bal-Jain,

II. Le 30. le Prince & la Princesse Regnante retournerent à Balfain, pour voir les nouveaux embellissemens que l'on fait à cette Maison Ro-On s'attendoit que L. A. Regnantes ni feroient qu'un petit sejour, mais Elles y resteront, dit-on, julqu'a la fin du mois d'Octobre, qu'elles partiront pour aller à Lerma sur la Frontiere de France, recevoir Mademoiselle de Beaujolois, qui y affivera pour ce tems-là. Le Marquis de Grimaldo Secretaire d'Etat, que la maladie de son fils retendit à Madrid, est allé joindre la Courà Ballain : c'est le Ministre de confiance; il a le se. cret des affaires les plus importantes, & c'est à dui que les Ministres étrangers continuent de s'adreffer pendant l'absence de la Cour. Comme le Prince Regnant avoit offert ses forces au Pape pour la défense de l'Isle de Malthe, en cas qu'elle vint à être insultée par les Turcs, S. S. lui a écrit depuis peu un Bref, par lequel Elle le remercie de son zele pour la défense de la Religion, dans les termes les plus affectueux; on affure aussi qu'en sette consideration le St. Pere veut s'employer auprés de l'Empereur, pour porter S. M. I. à se défister en faveur de la Maison d'Anjou de ses prégentions sur la Toscanne: ce qu'il y a de certain, ost que la France conjointement avec la Cour de Madrid, a déja fait queiques tentatives pour cela; à quoi il y a peu d'aparence qu'elle réuffisse, vu la trop grande intelligence & l'étroite union qui regne entre ces deux Couronnes, & qui se forti-Le de jour en jour par de nouvelles Alliances.

MI. On a rependu au Memoire qu'avoit pre-

des Princes &c. Novemb. 1722. 332 Searé à la Cour. Mr. Ham Secretaire d'Ambassa. de de L. H. P. les Etats Generaux, touchant le refus fait par le Conseil de Santé de Malaga, de recevoir aucun Vaisseau de l'Escadre Hollandoise. dans le Port de dette Ville : cette reponse porte en substance: " que le Conseil ne pouvoit faire alors autrement, mais que le Prince Regnant, , pour complaire à L. H. P., avoit donné ses ordres pour empêcher que les Vailleaux de ladite . Escadre ne trouvassent plus de pareils obstacles dans les Ports de sa Domination. Le 9. Sep. cembre un Exprés dépêché de la Haye arriva à Madrid, avec des Lettres pour Mr. Ham, & pour le Contre-Amiral Grave, qui la même nuit furent envoyées à Cadix où elles étoient adressées. 12. la Cour prit un perit deuil pour la mort de la Princelle Douairiere de Carignan. On parle de former un Camp fur les Frontieres de Portugal. & que les Môres font de grands préparatifs de guerre, & menacent Ceuta d'un nouveau siege.

IV. Il ne paroit plus aucun Corfaire au delà du Détroit, depuis que les Escadres d'Espagne & de Hollande sont en Mer; ces Pirates le jettens presentement sur les Côtes de Sicile & de Naples; où ils exercent plus sûrement leurs brigandages. Vers le milieu du mois d'Août l'Escadre d'Espagne crossoit toujours devant Alger, & celle d'Hollande qui s'étoit tenué pendant quelques jours entre le Détroit & le Cap Mol, vint relâcher le 13. a Gibraltar, où elle fit aiguade. Le 20. elle remit en Mer & passa le Détroit, & depuis ce jour là elle s'est tenuë à la hauteur du Cap Ste. Marie, excepté 2. à 3. Vaisseaux qui occupoient l'embouchure du Détroit. De sorte que le Vice-Amiral Serano se tenant dans la Mediterranée, & le Contre-Amiral Grave dans l'Ocean aux deux; extrênitez, aucun Bâtiment n'a pû passer sans être reconnu & arrêté. Suivant des avis de Cadia du 16. Septembre, les deux Escadres ont quitté leurs postes, & on aprend que celle d'Hollande vint le 15. relâcher dans la Baye de cette Ville.

V. Cadix. Les Vaisseaux destinez pour Buenos Ayres ont dû partir à la fin de Septembre, le départ de la Flotte pour la Nouvelle Espagne, vient d'être publié pour le mois d'Avril 1723., & celui des Gallions pour Terre-Ferme est remis au mois d'Août suivant. Le Bâtiment d'avis qui étoit attendu ici avec tant d'impatience de Cartagene, est enfin arrivé, & a raporté que dés le 23. Mai les Gallions étoient partis de cette derniere Ville pour la Foire de Porto Bello; que deux autres Bâtimens étoient allez chercher des provisions à Vera Crux; & que cette Escadre que l'on dit être trés-richement chargée, faisoit état de revenir en Espagne pour la fin de Novembre, ou tout au plûtard le 15. Decembre prochain.

VI. Portugal. Il est arrivé sur la derniere Flotte de Fernambuca trois Princes Môres envoyez par le Roi Thiconsa de Filanac, qui ont pris leur logement dans le College des Jesuites de Lisbonne. Ils sont défrayez aux dépens du Roi, qui doit leur donner au premier tour Audience publique. S. M. fair équiper deux Vaisseaux de guerre pour envoyer au secours de l'Isle de Malthe; & cela à la priere du Pape : Le St. Pere cependant differe toujours de donner à cette Cour si dévoiiée à son service, la satisfaction qu'elle attend de lui depuis fi long-tems au fujet du Nonce Bichi, qu'elle demande qui soit élevé au Cardinalat. Ce Prélat reste toujours à Lisbonne, où Mr. Tirau son Successeur ne fait encore aucune fonction, & attend que le différend entre les deux Cours soit termi-MÉ.

des Princes &c. Novembre 1722. 333

VII. On a publié l'Ordonnance dont nous parlâmes le mois dernier, contre ceux qui seront trouvez coupables de contrebande. Elle est extrêmement rigoureuse, & les Consuls des Nations etrangeres qui font ici leur residence, sont sur le point de faire des remontrances à S. M. pour la faire revoquer; prétendans qu'elle est trés-préjudiciable au Commerce, non seulement des étrangers, mais aussi à celui du Royaume. Le Roiest toujours extrêmement attentif à faire fleurir les Arts & les Sciences: ce Prince vient de se faire recevoir Membre de l'Academie Dell Arcadia à Rome, fous le nom de Pastor d'Alvano, & S. M. a fait acheter un beau Jardin für le Mont Avenzin, pour en faire present à cette Académie. Celle de l'Histoire établie à Lisbonne fait de jour en jour de nouveaux progrés, le Beneficier François Leitaon Ferreira a remis nouvellement au Secretaire de cette Societé une Dissertation apologetique du premier Concile de Bragues que l'on avoit regardé jusqu'à present comme suspect & apocryphe.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE, dépuis le mois dernier.

I. R Ome. Le 24. Août le Pape declara Mr. Massei ci devant Nonce extraordinaire en France, son Nonce ordinaire à la même Cour. & le Bref pour faire les fonctions de cet Emploi, lui a été expédié & envoyé. Ce Prélat est Florentin & Sujet du Grand Duc de Toseane, qui en a X 3 fait

534 La Clef du Cabines

fait remercier S. S. par son Ministre à Rome, & lui a assigné une pension de 14000. écus pour se genir avec plus d'églat sa nouvelle dignité. Mr. Carracioli va , dit-on , quiter l'habit de Prélat pour épouser une de ses Niéces, avec dispense du Pape. Le Canonicat de l'Eglise de Ste. Marie Majeure vacant par la mort de l'Abbé Egedi, a été conferé par le Cardinal Cinfuegos Ambassa. deur de l'Empereur à l'Abbé Garofalo; celui de St. Pierre qu'avoit feu l'Abbé Howard Anglois, n'est pas encore donné, S. S. laissant l'entière disposition de ce Benefice au Chevalier de St. George, pour y nommer tel Sujet qu'il lui plaira: on croit qu'il l'accordera à l'Archiprêtre de l'Eglise de St. Eustache, qui est aussi Anglois & son fawori.

II. Le Cardinal Cinfueges, l'Abbé Tancin, & l'Abbé Scarlati Ministre de l'Electeur de Baviere, eurent le 25. chacun une Audience particuliere du St. Perc. & ce dernier lui ayant fait part du Mariage du Prince Electoral avec la seconde Archiduchesse Josephine, sui demanda en mêmetems une dispense pour le quatrieme dégré de parentage qu'il y a entre ce Prince & cette Princesse, qui lin fue accordée sans accune difficulté. S. S. en a aussi fait expédier une pour le Mariage de l'Infant Dom Carlos avec Mademoiselle de Beaujolois, que le Ministre de France a envoyé par un Exprés à sa Cour. Le lendemain le Marquis Santis Agent de Parme reçut des Lettres du Duc son Maître & quelques dépêches de la Cour de Madrid, qu'il alla d'abord communiquer au Cardinal Aquaviva, & Son Eminence se rendit aussi-tôt chez le Cardinal Spinola Secretaire d'Etat, pour demander que ce Ministre sût imis le lendemain à l'Audience du Pape. Le 28.

des Princes &c. Novemb. 1722. on fit dans l'Eglise de Ste. Catherine des Siennois les obseques du feu Grand Maitre Zondedari; l'Ambassadeur de Malthe, le Commandeur Justiniani accompagnez de plusieurs autres Chevaliers de l'Ordre y affisterent, & le Cardinal Zondedari son Frere y celebra une Messe basse. On a aussi fait dans l'Eglise de St. Marc un Service solemnet pour le repos de l'ame du feu Cardinal Cornaro Evêque de Padoue ; comme ce Prélat étoit Membre de la Congregation de Propaganda Fide, tous les Cardinaux fes Collegues se trouverent à cette ceremonie. Quelques Ecclésiastiques de Port-Mahon dans l'Isle de Minorque sont venus en cette Ville porter leurs plaintes contre le Gouverneur Anglois qui commande dans cette Place; le Pape a reçu feurs Memoires & leurs Representations, & leur a fait savoir par le Cardinal Spinola Secretaire d'Etat, qu'il se chargeoit de prier l'Empereur d'interposer ses bons offices auprés de S. M. Britannique, pour leur faire doner fatisfaction for lears griefs.

III. On est tout-à fait rassuré ici par des Lettres écrites de Malthe, qui marquent que les Turcs qui étoient revenus dans le Canal de ce nom, s'en son éloignez & ont repris la route du Levant avec leur Flotte. Cependant l'Ambassadeur de l'Ordre qui fait ici sa résidence, continuë ses instances pour obtenir les secours qu'il avoit déja demandé, sous prétexte qu'il est à craindre que ces Instances ne reviennent l'année prochaine. On aprend en même-tems que le nouveau Grand Mastre sait augmenter les Fortiscations de sa Ville Capitale, de même que celles de la petite Isle Gozzo, & qu'il y a des vivres, des munitions. des provisions & des Troupes suffisanment pour saire une longue & vigoureuse défense. La Cour

La Clef du Cabinet

de Madrid paroît toujours mécontente de ce que le Saint Pere a donné à l'Empereur l'investiture du Royaume de Naples, elle en a fair porter encore tout recenment ses plaintes à S. S. par le Cardinal Aquaviva, & le 31. il se tintune Congregation particuliere à ce sujet chez le Cardinal Dataire, pour trouver les moyens de lui donner quelque satisfaction. Le 3. Septembre, aprés la Congrégation ordinaire du St. Office, il y eut une Assemblée extraordinaire au Quirinal chez le Cardinal Secretaire d'Etat, touchant les differens entre le St. Siege & le Roi de Sardaigne: l'accommodement entre ces deux Cours, ne paroît pas si prêt à se faire qu'on l'avoit débité; il s'y trouve des difficultez presque insurmontables, & qui retardent le départ du Nonce que l'on doit envoyer à Turin. L'Ambassadeur de Portugal a achevé ses visites au Sacré College, & le 11. il eut une Audience extraordinaire du Pape; on ne voit pas que \$. S. soit disposée à accorder à cette Couronne sa demande en faveur de Mr. Bichi, qui est toujours à Lisbonne, & où le nouveau Nonce, qui y a été envoyé pour le relever, n'a pas été encore recu.

IV. Le 8. jour de la Nativiré de la Vierge, le Pape tint Chapelle publique dans l'Eglise de Ste. Marie del Popolo, où le Cardinal Corsini officia, & l'aprés midi Mr. Carassa Sceretaire de la Congregation de Propaganda Fide, notifia à S. S. le retour de Mr. Mezabarba, qui est arrivé sur les Frontieres de Portugal. Ce Prélat revient de la Chine, où il a été trés mal reçu, & raporte de Macao, comme nous le dines le mois dernier, le corps du seu Cardinal de Tournon, dont la Mission en ce Païs-là n'avoit pas moins été travessée. Le lendemain il s'assembla là dessus une Congre-

des Princes &c. Novemb. 1722. 337 Congrégation au Quirinal, dont le resultat est tenu fort secret. Le 10 le St. Pere assista à la Congregation du St. Office, aprés laquelle il en tint une Consissoriale. On a fait ici des prieres publiques, pour obtenir du Ciel de la pluye, la secheresse ayant été si grande, qu'elle a gâté une partie des fruits de la terre. Le Connêtable Colonna est parti avec sa famille, pour aller passer quelque rems sur ses Terres dans le Royaume de

Naples.

V. On yeur absolument qu'il se trame quelque chose en faveur du Chevalier de St. George, sur ce que l'on s'aperçoit ici que ceux qui s'interessent à la fortune de ce Prince, se donnent de grands mouvemens depuis son départ pour Luques, où il est allé joindre la Princesse son Epouse. Quoi qu'il soit, pour ainsi dire, aux Portes de Rome, & qu'il soit par consequent aisé d'être informé de toutes ses démarches, ce voyage est, diton, misterieux, & cache une entreprise importante, qui doit bien-tôt s'exécuter par l'entremise des mécontens d'Angleterre. Cette prévention, toute mal fondée qu'elle soit en aparance, fait un honneur infini à ce Prince, puisque tout dénué qu'il est de secours & de moyens, il paroît encore redoutable à ses ennemis. En effet pourroit-on concevoir si on ne le voyoit, qu'étant abandonné, fans alliances, fans Troupes, fans argent, fans Etats & sans Sujets, il pût causer quelques inquiétudes à un Royaume inaccessible par sa situation, le plus riche & le plus storissant de l'Europe. Encore un coup rien n'est plus honorable pour lui, & ne parle mieux en fa faveur. H étoit il y a quelque tems à Luques, peur-être y est-il encore actuellement; eependant on le fait voyager & parcourir toutes les Cours de l'EuroLa Clef du Cabinet

pe incognito, errant partout: on l'a vil, die en france, en Lorraine, il est sur le point de passer en Espagne, & le Duc d'Ormond est venu à sa rencontre dans le Milanez. Tels sont les bruits que l'on repand à son sujet, que nous neue garderons bien de garantir, mais que nous nerejettons pas aussi tout-à-fait, quelque peu vraisemblables qu'ils soient. L'évenement justifiera s'ils sont bien sondez, il faut l'attendre.

VI. La Béatification du Pere Aquaviva Jesuite fut de rechef proposée le 15. dans une Congregation des Rites, qui se tint en presence du Pape, & on y éxamina les Procés verbaux pour celle de quelques autres Religieux du même Ordre, qui ont soussert le martyre pour la Religion dans les Indes, & dont la Societé follicite la Canonifation. Le St. Pere prend par précaution les Bains de l'avis de ses Medecins; il jouit néanmoins d'une santé parfaite, & le 18. il y eut Examen d'Evêques en sa presence. Le 20. le tonnere tomba sur le Dôme de la Bafilique de St. Pierre, dans le tems que le Pape étoit sur le point de sortir ; cet Edifice en a été un peu endommagé, mais il n'est arrivé aucun autre accident. On parle de rétablirle Commerce des Draps étrangers dans toute l'étendue de l'Etat Ecclesiastique, sur ce que l'on s'apercoit que les droits d'entrée sont considerablement diminuez: on a auffi dessein de faire tomber la Manufacture de ceux qui se fabriquent à l'Hôpital St. Michel, à cause que personne n'en veut acheter qu'à un prix trés-modique. S. S. n'a pas encore disposé de l'Evêché de Padouë, dont joiissoit cidevant le feu Cardinal Cornaro, mais pour ses parres Benefices, Elle va les diffribuer à ses Neveux. Mr. Monti s'est retiré chez les Religieux du Mont-Cassin, pour y passer le reste de ses jours, des Princes &c. Novemb. 1722. 339 & le Cardinal Paulucci sollicite fortement l'expedition de ses Bulles pour la Charge de Vicaire de Rome, qu'il n'exerce qu'en vertu d'un Bref particulier. On n'a pas encore apris que l'Empereur ait fait reponse au St. Pere sur le Bref que S. S. lui a écrit touchant la testitution de Comachio.

VII. Quatriéme fuite de la Reponfe du Marquis de ... à la Lettre d'un Prélat au fujes du Cardinal Alberoni.

.... Le Cardinal ne sauroit non plus exiger des Espagnols beaucoup de gratitude pour sa diligence dans les affaires publiques, puis qu'il est certain que l'application du Ministre est un devoir de sa Charge : La confiance du Prince l'exige de lui, celle que S. M. Catholique eut en son premier Ministre, fut entiere, @ amfile Cardinal étoit dans une obligation indispensable de travailler sansrelâche pour son Maître; & il étoit, dites-vous, si ponctuel sur cet Article. qu'un homme de la premiere qualité assure, qu'il aimeroit mieux être Esclave dans Alger, que d'être le Cardinal Alberoni en Espagne. Je sçai que Son Eminence en pense tout autrement, & vous devez vous defier d'une flaterie si hyperbolique. Plaignez. les pauvres Efclaves d'Alger, & non point un premier Ministre; car les chaines de celui qui gouver. ne une Monarchie entiere, sont trés-agreables; 💝 cette douce ambition de commander, fait trouver du goût dans les plus grandes & les plus longues fatiques. Enfin, si ces chaines eussent paru si pesantes à vôtre Cardinal, il devroit témoigner de la reconnoissance, plutôt que du chagrin, pour les personnes qui l'en ont délivré.

Pour faire voir an Public qu'il n'y avoit que

La Clef du Cabinet

les personnes de merite, qui sussent en recommandation auprés de Son Eminence, vous dites qu'elle donna la Viceroyauté du Perou à l'Archevêque de la Plata, és le Gouvernement du nouveau Royaume au Comte de Villalonga. Ce devoit être dans ce tems-là une chose fort rare, que d'accorder aux Espagnols de semblables. Emplois, puis qu'on ne sait mention que de deux seuls qui en ayent obtenu, ce encore saut-il qu'on les aille chercher dans le nouveau Monde, comme s'il n'y en avoit point dans celui-ci.

Mais allons plus loin: Vous exagerez avec soin l'extrême charité qu'eut le Cardinal pour ces pauvres Orphelines, que la Reine Marie-Louise, de clorieuse memoire, avoit favorisées, & qu'ayant été informé de leurs besoins par le Confesseur, il les vilita, les secourut, & leur donna un Logement plus commode dans le Palais de Monterey, aver une charité trés-singuliere. C'est à ce coup, Monseigneur, que je suis obligé d'avouer, que vous avez raison de dire que l'Espagne a été ingrate: Vous pouviez même ajouter, qu'elle a été imprudente de se defaire en quatre jours d'un Ministre qui donnoit tous les soins à marier & secourir des pauvres Orphelines; mais Dieu le recompensera de ses bonnes œuvres, à moins qu'on ne dise que le Tuteur qui se fert des Biens de son Pupille pour l'alimenter, n'exer. ce point la charité, mais la Justice. On entend assés la force de cette expression, mais pour parler engemeral, que furent les Espagnols dans ce tems là, Inon des Pupilles du Cardinal, og leurs Revenus furent-ils en meilleures mains qu'en celles d'un Tuteur? La charité de S. Em. a été louable, il est vrai; mais non pas au point que vous le prétendez. Elle ne donnoit, dites-vous, pas moins qu'un Jules à tous les pauvres qui lui demandoient l'aumône. Comhien

des Princes &c. Novemb. 1722. 341 bien de Jules aura t'elle donc donné chaque jour lelon vôtre compte ? Combien de pauvres, selon vous, pouvoient-ils lui demander l'aumône par semaine? On lui parloit rarement dans son Hôtel, & les pauvres ne passoient jamais la Cour du Palais : Elle entroit & sortoit avec tant de précipitation, que ceux qui aspiroient aux Charges, pouvoient a peine lui dire deux paroles quand elle montoit en Carosse. Si le Cardinal ne donnoit l'aumône qu'à ceux qui la lui demandoient, à qui la donnoit-il donc? puis qu'il n'étoit accessible à personne? Mais à la bonne heure, que tout ce que vous dites soit vrai, il servit cependant mieux de passer sous silence de semblables choses, que de les publier dans des Gazettes imprimées : Car enfin, est-ce un excés de charité que de donner, par exemple, vingt Jules par jour, quand on a à la disposition tous les Revenus d'une grande Monarchie? Si le Ministre donna l'aumone a des pauvres honteux, il ne fit que ce que l'Evangile commande: Et ces personnes n'ont pi sans ingratitude se dispenser de publier de si grands bienfaits. Cependant on n'a entendu parler que d'un seul, qu'il reçut avec trop de charité, quoi qu'il en eut réduit plusieurs à la derniere mendicité. Je ne fais pas beaucoup de cas des bruits d'un Peuple mal intentionné, par ce que je sçai que le ressentiment est toujours plus vif que la reconnoissance; & pour vous faire connoître que j'aime la verité, je veux vous manifester un bien que S. Em. sit à plusieurs Espagnols de Madrid. Ils jouissoient à titre de recompense, de certaines Rentes viageres, qui se réduisoient à six Classes, & qui ne se payoient point depuis plusieurs années, à cause de la Guerre, nôtre Cardinal attentif au soulagement du Peuple, ordonna qu'on mit de côté chaque année 200000. écus du produit du papier timbre du Royaume, & qu'on les

342

les employat à payer ces Rentes, & il permit à tous le monde de jouir de cette faveur: On expedioie bien les ordres pour les Interessez, mais on ne payoit point à la Tresorerie, parce que, comme je l'ai deja dit, il se trouve par tout des Billets de Banque ; 6 (ous la Regence du Cardinal, on ne manqua point d'avis semblables à ceux de Mr. Law: Malorécela . ce Decret merite queique reconnoissance , & par là vous ponvez connoître que mon chagrin ne va point ju qu'à trouver a redire au peu de bien que At le Cardinal en Espagne. Je suis bien dise de rendre justice à tout le monde : C'est pourquoi jene puis souffrir que pour rendre l'Espagne odieuse, de pour exciter la compassion de vos Lecteurs en faveur du Ministre; vous distez qu'on l'a dépouillé. de tout, aprés avoir jervi avec tant de desinteressement. Mais de quos l'a-t'on dépossillé? Les mauvaijes langues pourroient repondre que Son Eminence emporta ce qui ne lui appartenoit pas, 6 pour le prouver, elles vous allegueroient certains Bijoux & Meubles précieux, qui avoient été confiquez, ce qui conste par une liste que Dom, Michel Nugnez a donne au Secretaire Duran. Te veux bien croire que c'est là une colomnie inventée par le Peuple, en haine du Ministre discracié; mais de grace, confrontez l'Equipage qu'il avoir La premiere fois qu'il entra dans Madrid , qu'il pouvoit porter en croupe, avec celue qu'il avoit quand il en sortit pour retourner en Italie. Des qu'on lui eut donné ordre de se retirer , plusseurs Menuisiers commencerent à préparer les Coffres : Pendant les douze jours qui lui furent accordez, on ne cessa de les remplir, les uns en public, en les autres en secret : Aussi-tôt qu'ils furent prêts, on les vit partir en grand nombre avec une Escorte de La Maijon du Roi, pour les empecher d'être injultez

des Princes &c. Novemb. 1722. 343 on les transporta à Alicante, où il est bien vrai, qu'on les ouvrit, pour chercher un sertain papier qui manquoit., & que le Cardinal avoit eu tort d'emporter; mais des que le Gouverneur est fait la perquifition en presence de témoins, on les remit en liberte, on ils furent expédiez. Je demande maintenant si le Roi pouvoit donner de plus fortes preuves de la clemence, & si on ne doit pas s'étonner de voir qu'on laisse partir du Royaume un Ministre qui avoit toujours eu en son pouvoir les papiers de, la plus grande consequence, & qui avoit maniétant de milions, jans l'obliger a rendre aucun compte, 6 même Jans examiner si les sommes immenses que les Trésoriers avoient délivrées sur un simple Ordre. du Cardinal , quoi qu'au nom du Roi, avoient été. employées aux usages pour lesquels Sa Majesté les, avoit destinées ? On ne sit rien de tout cela: au sontraire, le Roi par un excés de bonté se contenta de lui faire dire par Don Michel Duran, qu'il consignat toutes les écritures qu'il avoit en sa d'sposition, & qui appartenoient au Cabinet ou aux Secretaireries. Mais le Cardinal resista encore à toutes ses marques de moderation, en a tous les bienfaits dont il avoit été comblé, & donna ainsi occasion à rechercher plusieurs choses, qui ne lui appartenoient pas, & qui ne pouvoient pas même contribuer à sa justification. Ce fut cette perquisition, faite selon soutes les formalitez de la Loi, qui fournit aux gens passionnez pour le Cardinal, & interessez à sa fortune, une occasion favorable de dire comme vous, qu'on lui avoit enlevé jes Effets par ordre du Roi; mais quels Effets, Monteigneur : Sont-ce les Coffres qu'on remplit à Madrid, qui arriverent sains & faufs à Alicante, & qu'on embarqua sur nos Mers ? La plus grande partie est deju dans Rome; E pour wons detremper entierement , l'espera que des que 653

344 La Clef du Cabinet

les differends seront ajustez, on pourra voir dans le Palais de Son Eminence certaines bagatelles que l'Espagne, qui selon vous est si ingrate, lui a donné, & je sçais de science certaine que ce regal vaut plus de cent pour un, ce qui, selon la promesse de Jesus-Christ, est la recompense temporelle de ces Jules que vôtre Cardinal donnoit aux Pauvres. of sur lesquels vous appuyez tant. Fai honte de parler de ces minuties, mais pour vous faire connoître que les Espagnols ne sont pas si ingrats, je veux vous avertir en passant qu'avec les seules especes que produisit la vente du Vin & du Chocolat, qui étoient dans la dépense, le Cardinal put payer les frais de son voyage, & avoir encore quelque chose de reste; & s'il fut resté encore 15. jours à la Cour, il auroit reçu par la poste un Billet de mile pistoles, avec lequel un Ami lui souhaitoit les bonnes fêtes, & que le Roi ordonna de consigner au Gouvernement de Madrid, pour être employées au profit du public.

Maigré tout cela, je suis fort persuadé du désinteressement de Son Eminence, parce que je n'ai jamais ajouté foi à ce que le Secretaire Stanhope à divuloue dans Madrid & autres Lieux, que dans les Comptes presentez au Parlement de la Grande Bretagne par les Interessez dans le Commerce des Indes, il y avoit une partie de 60. mile pistoles données à Son Eminence, pour les nouveaux avantages qu'elle procura à la Nation dans le Traité de l'Assiento en 1715. Je m'imagine aussi que les so. mile pistoles qu'on trouva aprés son départ dans la Banque des Pitti & Seminati les Confidens, av oient été destinées pour quelque Expédition secrete, ou pour payer les Espions qu'il avoit mis en Campagne, pour lui donner avis du tems propre à expédier une Flote de coquilles d'œnfs, pour empêcher les Anolois

des Princes &c. Novemb. 1722. 349 elois de faire la pêche de la Barbade. Pour les Parures de Truxillo qu'il demanda au Roi, d'abord que cette Ville les eut cedez sur le pied de 80. mile Ducats, & qui lui furent accordées avec titre de propriété dans le mois d'Octobre de 1719. , 18 penje que son dessein a été de les ceder à quelque Communauté Religieuse. Je crois de même qu'il avoit destiné les Revenus de l'Archeveché de Tarragone, a l'entretien des pauvres Orphelines du Palais de Monterey. Si le Cardinal accepta l'Evêché de Malaga & l'Archeveche de Seville, ce fut uniquement, parce qu'il ne s'étoit donné aucun mouvement pour avoir de si riches Benefices, & pour avoir le plaisir de distribuer aux pauvres de si gros Revenus: Et quoi qu'on ne puisse disconvenir qu'il ne fut cruellement mortifié par le refus qu'on fit de lui expédier ses Bulles pour l'Archevêché de Seville, on que pour s'en venger il brouilla les deux Cours, cependant il n'eut point en vue son interêt propre dans ces maneges, mais les Droits du Roi ausquels il ne vouloit pas qu'on donnât la moindre atteinte sous son Ministère. Le grand désinteressement de Vôtre Ministre me fait encore croire pieusemens qu'il donna la Viceroyauté du Mexique au Marquis de Valero, Sujet d'un rare merite, sans avoir égard à ses propres avantages, comme vous l'assurez: parce que sa conduite auroit été blâmable, si pour remplir ses Coffres, il eut employé un moyen qui l'auroit exposé à découvrir ceux qui avoient tant de milions en leur disposition : Car il n'ignoroit pas que dans les Comptes des premiers Ministres, les parties secretes sont semblables aux espaces imaginaires. Enfin je remercie le Seigneur de vous avoir donne des intentions droites, quoi qu'en puissent dire les Espagnols, qui ne manqueront pas d'en rire. Ils auront bien plus sujet de rire quand ils ver.

ront dans vôtre Lettre, que pour prouver que l'Es. pagne est en possession d'être méconnoissante en inconftante envers ses Ministres & Bienfaiteurs, vous rappellez le souvenir du Cardinal Portocarrero, du Marquis de Rivas, du Duc de Montellano, du Pere Daubenton, du Cardinal d'Etrées & de son Neveu, du Pere Robinet, de la Princesse des Ursins, de l'infortunée Leocadie, du Medecin François, d'Orri, de Bergeich, de l'Archeveque Taboade, du Duc de Noailles, & du zelé Don François Ronquillo. Je veux, Monseigneur, vous montrer le peu d'avantage que vous pouvez tirer de cette lonque énumeration. Si le Cardinal Portocarrero es le Marquis de Rivas se donnerent quelque mouvement, pour conserver dans le Testament la Succession à qui elle appartenoit de plein droit, n'en furentils pas bien recompensez? Puisque le Marquis sut tîtré & fait Conseiller de Castille & de la Chambre des Indes, & que le Cardinal donna au Comte de Palma son Neveu la premiere Viceroyauté vacante ; qui fut celle de Catalogne, & le chargea de la plus grande partie du Gouvernement politique pendant plus de cinq ans, de maniere que presque toutes les affaires se conficient à ses soins, au grand mécontement des Grands. Si je pouvois apbeller les morts en témoignage, je citerois l'Amirante de Castille : Vous pouvez lire la Lettre qu'il écrivit de Portugal à la Reine Marie Louise, où il déclame affez ciairement contre la trop grande autorité qu'on avoit donné au Cardinal dans l'administration des affaires. Le Roi n'a cessé de donner des marques de son amour au Duc de Montellano, à cause du grund zele que ce Seigneur avoit eu pour son service: Il le fit Grand d'Espagne, & le continua dans la dignité de Conseiller du Cabinet, jusqu'a ce que sa santé ne lui permit plus d'en exerdes Princes & C. Novemb. 1722. 347

cer les fonctions. Le Cardinal d'Etrées & son Neveu ne firent le voyage de Madrid, que par ordre
du Roi leur Maître, & ne retournerent à Paris,
que quand ils furent rapellez. Pour le Duc de
Noailles, il commanda les Troupes dans le Roussil.

Ion; & aprés avoir rempli son devoir, il revint à
Paris. On ne sauroit conclure de ces faits que l'Espagge est ingrate envers ses Biensaiteurs & inconstante à maintenir ses Ministres.

Mais avançons: Voici le meilleur. Qui dépoüilla l'Archevêque Taboade de la Présidence de Caitille? Ne fut-ce pas le Cardinal lui-même ? Tout le monde scait que la veritable raison fut le peu de confiance que le Cardinal avoit en ce Prélat, depuis le jour qu'en plein Conseil il fut d'avis de ne pas accorder la Naturalisation que Son Eminence demandoit, pour obtenir des Pensions & des Benefices dans la Castille, conformément aux Loix de ce Royanme. Qui fut la cause de la disgrace de la Leocadie sinon le Cardinal? Ne fut-ce pas le même qui chassa le Medecin François? Il n'y a rien de plus public dans Madrid, que les prétextes dont on se servit pour arriver à ces fins. On n'ignore pas non plus la cause de l'exil du Pere Robinet, d'Orry & de Bergeich; e le Cardinal qui sçait qu'aucun Espagnol ne fut complice de ses injustices, ne sauroit je justifier, que comme fit Pilate de tous les faits dont vous voulez faire un grand crime à l'Espagne. Le Roi ne congedia point le Pere Daubenton, ni il n'y eut personne qui souhaitât sa retraite : Ce Religieux demanda au Roi la permission de se retirer, pour des motifs qui ne sont pas inconnus, & qu'il n'est pas necessaire de raporter.

La Princesse des Ursins fut disgraciée; mais tout le monde sçait que le Roi n'en sçût rien, qu'aprés l'exécution du Complot. Elle est à Rome: deman.

dez-lui ce qu'elle pense au sujet du Cardinal aui ménagea secretement une action si éclatante dans toutes ses circonstances: Interrogez les personnes qui en ont été témoins, é elles vous répondront, qu'on ne vit aucun Abbé se mettre à genoux, pour subplier la Reine de remettre l'exécution au lendemain matin. Le zélé Dom François Ronquillo, en perdant la Présidence du Conseil, ne perdit poineles bonnes graces du Roi, mais bien celles du Ministre. qui aprés 1717., refusa toujours de lui payer la Pension de 12000. Ducats, que S. M. lui avoit accordée en recompense de ses grands services: Il eut beau presenter des Requêtes, il ne put jamais être écouté; parce que le Cardinal ne voulut point le comprendre dans le rigoureux Decret, digne de la pieté, qu'on ne payeroit point de Pension à aucun Officier reformé. Toute la Cour peut en rendre témoignage, puisqu'elle a été suffisanment desabusée, au sujet du changement entier de la fortune de ce Personnage. D'ailleurs le Roi a trop de pieté pour consentir à une telle injustice, s'il en avoit eté informé. Il est donc certain, qu'il n'y a que celui qui gouvernoit tout despotiquement, qui ait été la cause d'une si grande disgrace. Avec quelle conscience en accusez-vous donc toute la Nation? Reconnoissez à present avec combien peu de raison vous prétendez prouver son inconstance, par vôtre longue énumeration de Sujets disgraciez. Le Cardinal Alberoni fut l'unique cause de la chûte de plusieurs, & vous voulez en conclure, que les Espagnols sont naturellement méconnoissans: Belle consequence! Je n'aurois jamais crû qu'un Prélat Romain sut si mauvais Logicien, & que faisant profession de voter dans les Causes du Barreau, il se servit pour preuve de son sentiment, des raisons qui le détruisent entierement.

des Princes &c. Novemb. 1722. 349 Nous sommes encore obligez de renvoyer le reste de cette pièce au mois prochain.

VIII. Naples. Le 28. Août jour de l'anniversaire de la Naissance de l'Imperatrice Regnante, le Card. d'Althan fut complimenté par tout ce qui se trouva ici de Noblesse & de Ministres étrangers, & S. Em. tint Chapelle publique au Palais Royal, où le Te Deum fut chanté en Musique, au bruit des décharges de l'Artillerie des Châteaux. L'aprés-midi on abandonna au pillage une trés-grande machine remplie de provisions, placée devant le Palais, aux deux côtez de laquelle il couloit des Fontaines de vin; on jetta austi au peuple quantité de piéces d'argent, & le soir il y eut au Palais de magnifiques illuminations & une representation de l'Opera de Bajazet. Il y a eu à Tropée & à Castrovillari dans la Calabre une émotion populaire, que le Préfident de la Province a appaifée par la prudence & avec le secours de quelques Troupes qui ont écartez les plus séditieux. La mauvaile conduite des Commandans de ces Places l'a, dit-on, oceasionnée, & ils ont été mandez ici pour se purger des accusations & des plaintes qui ont été portées contre eux. Don Antoine Diez Chevalier de l'Ordre de St. Jaques a été fait Secretaire des Guerres à la place du Marquis de Cavanilla qui s'est démis de cette Charge à cause de son grand âge.

IX. La Flotte Ottomane s'est éloignée pour la seconde sois du Canal de Malthe & a repris la route du Levant. Cette nouvelle a éré confirmée par deux Galeres Malthoises qui sont arrivées dans le Port de cette Ville, ayant à bord le Commandeur Clermont, envoyé de la part du Grand Maire pour complimenter le Cardinal d'Althan sur

son avenement à la Viceroyauté, après quoi il passera en Sicile pour feliciter aussi le nouveau Viceroi de ce Royaume. Le 10. Septembre ce Ministre sit ici son Entrée pulique, & sur conduit à l'Audience dans le principal Carosse de S. Em. suivi d'un nombreux Cortege d'autres Carosses. Le Cardinal le retint à dîner, & ensuite il sur reconduit à son logement avec les mêmes cetemonies.

X. Le 6. S. Em. alla dans une Gondolle magnifique à Pozzilippo, suivie de toutes les Galeres qui se trouvoient dans le Port de cette Ville. & le 7. elle alla en ceremonie visiter l'Eglise de Nôtre-Dame de Pic de Grotta, dont on celebroit la Fête. On fait des prieres publiques dans ce Royaume pour obtenir de la pluye, & on a senti quelques seconsses de terre du côté de Matera & en divers autres endroits, qui heureusement n'ont pas été violentes. Le Prince de Torella, qui étoit détenu prisonnier depuis 15, mois, a été mis en liberté. Le Commandement du Châreau St. Elme a été donné par l'Empereurau Comte J. B. Colberg.

XI. Venise. Le 8. Septembre jour de la Fêtede la Nativité de la Vierge, le nouveau Doge Mocenigo tint pour la premiere fois Chapelle publique dans l'Eglise de St. Mare, accompagné du Senat en Corps, & le 9. Sa Screnité reçut les complimens que lui sit au nom du Pape le Nonce Stampa, qui se rendit pour cet effet au College avec une nombreuse suite. Mr. François Doria est partipour la Cour de Vienne, où il va en qualité d'Ambassadeur ordinaire, & Mr. Delphino Capitaine des Vaisseaux de la Republique, est sortid uvieux Lazaret où il a achevé sa quarantaine. Le Baron de Plane Envoyé du Roi Auguste de Polagne, a acheté

des Princes &c. Novemb. 1722. 351 acheté quatre belles Statuës, travaillées par le fameux Sculpteur Antoine Corradini, qu'il a déja fait embarquer sur un Vaisseau, pour être envoyées au Roi à Dresde par la voye de Hambourg.

XII. On a encore publié un nouvel ordre du Magistrat, pour porter dans le terme d'un mois à l'Hôtel des Monnoyes, plusieurs sortes d'Especes qui doivent être refonduës, & dont le cours est interdit; avec promesse de donner en échange aux proprietaires de nouvelles Especes selon leur valeur. On a reçu de plusieurs endroits la confirmation de la retraite de la Flotte des Turcs du Canal de Malthe; on aprend même que s. de leurs Sultanes sont déja arrivées à Midon dans la Morée, & que s. autres ont fait voile vers les Isles de l'Archipel. Le Senat a nommé trois Sujets pour remplir l'Abbaye vacante d'Azola, & la nommination a été envoyée à l'Ambassadeur de la Republique à Rome, pour être presentée au Pape qui en doit choisir un. Les deux fils du Comte de Colloredo Gouverneur General du Milanez, sont arrivez en cette Ville, & partirent aprés avoir vû ce qu'il y a de remarquable ici, pour continuer leur voyage de Vienne.

XIII. Florence. Le 6. Septembrele Grand Prieur Ilderitz Envoyé extraordinaire de l'Empereur fit son Entrée publique en cette Ville, & sut conduit au Palais par le Chevalier Dini premier Gentilhomme de la Chambre du Grand Duc, qui l'étoit allé prendre à son logement avec deux Carosses de la Cour. Ce Ministre y sut regalé à dincr à une table de 15. couverts, qui avoitété préparée, & sur les deux heures de l'aprés midi il eut sa premiere Audience publique de S. A. Royale. Le lendemain S. Exc. eut Audience du Prince Headitaire & de l'Electrice Douairiere Palatine, &

pendant trois jours confecurifs elle a été traitée aux dépens du grand Duc: le 9. elle retourna dans le Couvent des Religieux Servites, ou elle a pris son logement. Mr. d'Avenant Ministre de S. M. Britannique a eu au contraire son Audience de congé, & l'Ambassadeur de la petite Republique de Luques a été confirmé encore pour 3. ans.

XIV. Les Cours de France & d'Espagne ont fait notifier à celle-ci le mariage de l'Insant Dom Carlos & de Mademoiselle de Beaujolois. S. A. R. a fait remettre au Ministre d'Espagne une copie de la Reponse qui a été faite aux propositions du Commandeur Ilderitz Envoyé de l'Empereur: elle a été envoyée par un Exprés à Madrid. Cependant, malgré cette déserence, on a permis ici aux Païsans des environs de Perto Longone de prendre les armes & de repousser les Soldats de la Garnison Espagnolle de cette Place, toutes les sois qu'ils viendront les inquiéter.

XV. Si l'on en croit les avis que l'on reçoit de ce Païs, le Chevalier de St. George se tient toujours à Luques, où il est bien plus tranquile qu'on ne le publie. Le Grand Due l'a, dit-on, envoyé complimenter depuis peu par un de ses Ministres, & lui a fait present d'un magnisque service de vaisselle d'augent. On assure même qu'il doit venir ici passer quelque tems avec la Princesse son Epouse. & que de là il ira à Urbin, où le Palais qu'il doit occuper est déja meublé. Le Prince Theodore de Bassière est arrivé de Sienne, & va continuer son voyage de Munich, pour assister aux Nôces du Prince Electoral son frere.

XVI. Milan. On a commencé à travailler aux reparations de Pizzighitonne, & l'Erat a ordre de fournir 30000. Bêches & autres infirmens pro-

des Princes &c. Novemb. 1722. 353
pres à remuer la terre. L'anniversaire de la Naissance de l'Imperatrice a été celebré en cette Ville
avec beaucoup de magnificence par le Comte de
Colloredo, qui fit representer ce jour-là au Palais
une trés-belle Pastoralle. On a reçu par le Païs
des Grisons 300. hommes de recrues pour les
Troupes Allemandes qui sont dans ce Païs, & on
en attend encore 800. autres qui sont en chemin.
Le Comte de Kinski, Beaustrere de S. Exc. est
parti d'ici pour retourner à Vienne avec les deux
jeunes Comtes de Colloredo ses neveux.

XVII. Turin. Le Corps de la Princesse Dostatriere de Carignan a été transporté ici de Boulogne, & inhumé avec beaucoup de pompe dans l'Eglise Cathedrale. Le Roi alla à Suze au commencement de Septembre avec le Prince de Piémont son Fils, visiter les Fortisications du Fort de la Brunette, & le 3. S. M. revint à Rivoli. Un Exprés dépêché de Paris par l'Ambassadeur de cette Cour, a aporté la Garantie des Rois de France & de la Grande Bretagne, pour ce qui a été stipulé en faveur du Roi de Sardaigne dans le Traité de la Quadruple Alliance. On peut recourir à ce Traité, qui se trouve dans ces Journaux, pour voir en quoi ce Prince y est interessé.

XVIII. Le 8, le Roi alla à la Venerie prendre le divertissement de la chasse du Cerf, & le 15.

5. M. revint à Turin avec le Prince de Piémont.
La Cavalerie & les Dragons sont campez entre Carignan & Vigon, & le 21, le Roi accompagné du Prince son Fils, partit pour aller à Carpenete voir un Cosabat que ces Troupes doivent y donner pour le divertissement de la Cour. Milord Molesworth Ministre d'Angleterre se rétablit de inieux en mieux de sa dernière indisposition.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

Es frequens changemens qui arrivent ici par l'élevation des uns & l'abaissement des autres, fournissent à cette Cour un veritable & continuel amusement. La meilleure partie de l'année s'y employe à feliciter ceux que la fortune éleve, & à desavoiier les vœux que l'on a fait pour ceux qu'elle abaisse. Un Courtisan tombet'il dans la disgrace, il est abandonné; tout le merite qu'on reconnoissoit autrefois en lui, disparoit; la faveur, au contraire, se déclare-t'elle pour un autre, c'est de ce côté-là que la foule se jette, & ses défauts, s'il en a, deviennent dés ce moment autant de vertus. A peine un mois entier a-t'il suffi au Cardinal du Bois pour recevoir les visites & les complimens de tous les Ordres du Royaume, & ce concours n'a pû être arrêté que par une indisposition qui est survenue à tems à Son Eminence, & qui lui a fourni le loisir de se reconnoître. Elle a porté d'abord ses premiers foins du côté du Roi qu'elle instruit regulierement trois fois la semaine du secret des affaires; elle travaille aussi quelque fois avec Mr. le Duc de Chart es, qui veut se mettre au fait de ce qui concerne le Gouvernement de ce Royaume, & on se promet beaucoup des foins qu'elle paroit se donner pour rétablir le bon ordre, & ranimer la confiance des Sujets: elle a, dit-on, toutes les qualitez necessaires pour remplir dignement le Poste éminent auquel elle vient d'être élevée : habilité, mérite.

Commencement du Ministere du Cardinal du Bois.

des Princes &c. Novemb. 1722. 355 mérite, esprit, fermeté, pénetration, application au travail, rien ne lui manque pour cela : c'est à present à elle à faire ressentir à la Nation les fruits ce ces heureux talens, & à les employer pour le bien de l'Etat & de sa Patrie. Le choix que ce nouveau Ministre vient de faire des quatre principaux Commis qui doivent travailler sous lui, est encore une preuve de son discernement & de ses bonnes intentions; ce sont Mrs Pequet, Heron, Millon, & Robin, gens consommez dans les affaires, & qui tous ont bien mérité de la Cour par leurs services passez; on leur assigne à chacun un traitement de 36000. livres par an, moyennant quoi ils seront chargez de l'entretien des Commis subalternes. Ce dernier qui a été employé dans plusieurs Négociations à la Cour de Madrid, a été honoré en Espagne du tître de Comte de Castille, que le Roi vient de lui confirmer par des Lettres Patentes du mois de Juillet dernier. Mr. de Chavigni, revenu depuis peu d'Italie, & en dernier lieu de Madrid, travaillera auffi sous Son Eminence dans les affaires étrangeres qui concerneront l'Italie & le Nord.

II. Il étoit survenu un petit differend entre le Cardinal du Bois & les autres Cardinaux François Differend au sujer de la préséance dans le Conseil : le pre-pour la prémier prétendoit en qualité de Ministre d'Etat y séance au occuper la premiere place, mais la chose a été Conseil ente décidée par le Roi en faveur des derniers, sur ce les Cardiqu'ils ont representé qu'ils prenoient ordinaire nanx. ment rang suivant l'ordre de leurs Promotions. Ainsi le Cardinal de Rohan aura toujours la place dans le Conseil au dessus du Cardinal du Bois. Les Ministres étrangers n'auront plus Audience à Versailles le Mardi, mais le Mercredi, & cela pate que le Conseil de Conseince s'assemble toutes

les semaines ce jour-là. Le Roi va prendre un devil de 8. jours pour la mort de la Princesse Sobieski, & le Cardinal Ministre conserve la Surintendance generale des Postes du Royaume, qui lui vaut 60000. écus de revenus tous les ans: cet Emploi n'ayant pas été donné à Mr. son Frere, comme nous le dîmes le mois dernier. Le Prince de Montauban, frere du Prince Guimené Chef de la Maison de Rohan, vient d'être pourvû du Gouvernement de Nimes, par la démission volontaire qu'en a fait le Comte d'Artagnan, qui espere d'en obtenir un plus confiderable. Le Duc de Noailles qui est toujours exilé, a la liberté d'aller où il trouvera bon, pourvû qu'il n'aproche pas la Cour de 10. lieuës.

Dispositions pour la cereør€.

III. Tout se dispose pour la ceremonie du Sacre du Roi, qui se fera sans faute à Rheims vers monie du Sa-le 25. du mois d'Octobre. Le 6. Septembre Mr. Lescalopier Intendant de Champagne partit pour aller dans cette Ville faire faire les préparatifsnecessaires pour la reception de S. M., & le Dais sous lequel le Roi Henri III. fut sacré, & institua l'Ordre des Chevaliers du St. Esprit, y a étéenvoyé, aprés l'avoir embelli de quelques nouveaux ornemens. S. M. y doit tenir Chapitre de cet Ordre le lendemain de son Sacre. On travaille à deux magnifiques Couronnes, toutes les deux d'or, dont l'une sera enrichie des plus précieux Joyaux de l'Etar, & S. M. fair faire un Soleil d'or garni de Pierreries, dont Elle fera present à l'Eglise Cathedrale de Rheims. Les Caroffes de S. M., & les gros bagages du Cardinal de Rohan & du Prince son frere, ont déja pris les devans, ils auront, dit-on, plus de 300 personnes de livrée à leur suite, & cette Maison fait une dépense prodigiense pour paroître avec éclat à cette fonérios.

des Princes &t. Novemb. 1722. 357

Aion. Il y a eu un démêlé entre le Duc de Villero & le Duc de Grammont Colonel du Regimen des Gardes Françoiles, au sujet du Commandément des Troupes de la Maison du Roi qui doivent camper sous la Ville de Rheims: le Conseil a décidé en faveur du premier, qui commandera ce Camp. Nous dimes mal à propos le mois passé que ce Seigneur avoit eu ordre de suivre le Maréchal son Pere dans son exil; il n'a eu aucune part à sa disgrace, non plus que le reste de sa Maison. Ce sera le Duc d'Eyreux Gouverneur de l'Isle de France, qui recevra S. M. à Soissons lorsqu'Elle y passera. & la Noblesse de Champagne, qui avoit accoutumé de faire complimenter le Roi aprés son Sacre par ses Députez, est dispensée pour cette fois de cette ceremonie, le Ministere ne l'ayant pas jugé à propos. Il a aussi été resolu que les cent Gentilshommes, dits du Bec de Corbin, qui composent la plus ancienne Garde des Rois, ne s'y trouveront pas.

IV. Le Roi par des Lettres Patentes du mois de Juillet dernier, a permis l'érection de deux nouvelles Univerfitez dans fon Royaume, l'une à Dijon Capitale du Duché de Bourgogne, & l'autre à Pau en Bearn, dont les lesuites auront la principale direction. Aucune des autres Univerfirez du Royaume n'a paru contente de ces nouveaux établissemens, & le 15. le Recteur de celle de Paris, à la tête des Députez des quatre Facultez se rendit à Versailles, pour faire au Roi de trés-humbles representations à ce sujet, & supplier S. M. de vouloir bien revoquer ses Lettres Patentes, qui n'avoient pas encore pour lors passées les Sceaux. Mais le crédit de la Societé l'a emporté sur les oppositions de cet Illustre Corps, la concession a été confirmée, & les Patentes

Erection de deux nouvelles Universitez.

La Clef du Cabinet

scellés. Le Comte d'Albert Envoyé de l'Electeur de Baviere a fait partir de cette Ville pour un million 800000. livres de riches Etoffes & d'haz bits de Nôces, pour le Prince Electoral & la Prin-

cesse sa future Epouse.

Ambassade ve de Vemise.

V. Les deux Ambassadeurs de la Republique de Venise, qui sont venus ici feliciter le Roi sur Entrée des son avenement à la Couronne, firent leur Entrée publique à Paris dans l'ordre suivant. 1. La marche commençoit par les Inspecteurs de Police & les Hallebardiers de la Ville. 2. Les Caroiles à 6. Chevaux de Mr. de Saintot Introducteur des Ambadeurs. 3. Le Carosse du Maréchal de Matignon à 6. Chevaux. 4. Deux Suisses à cheval de la Garde des Ambassadeurs. 5. Quarante Laquais ou Valets de pied, dont les juste-au-corps étoient d'Ecarlatte avec un cordon rouge & blett sur les coutures, & aux deux côtez un galon d'or, les vestes & culottes de drap bleu aussi galonnées d'or; les bas de soye bleuë, & portans sur leurs chapeaux bordez d'un point d'Espagne d'or, des plumes blanches & bleues. 6. Douze Ecuyers à cheval habillez de differentes couleurs, & dont les uns avoient des galons d'or fur leurs juste-aucorps & les autres des galons d'argent. 7. Douze Pages habillez de velours cramoifi galonnez d'or avec des vestes d'une riche Etoffe d'or & d'argent. 8. Le principal Carosse du Roi attelé de 8. Chevaux, où les deux Ambassadeurs étoient affis, ayant devant eux le Maréchal de Matignon & le Chevalier de Saintot. 9. le principal Carolle de Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans. 10. Ceux de Mr. le Duc Regent & des autres Princes & Princesses du Saug. 11. Celui du Cardinal du Bois, comme premier Ministre d'Etat. 12. Deux Carofles fort magnifiques apartenans aux Ambaffadeurs

des Princes &c. Novemb. 1722. 359 fadeurs attelez chacun de 8. beaux Chevaux, dont les harnois étoient enrichis de plaques de vermeil & garnis de galons d'or. 13. Quatre autres trés-beaux Carolles des mêmes Ambasladeurs à fix Chevaux chacun. Ce fut dans cet ordre que L. Exc. furent conduites à l'Hôtel des Ambaffadeurs, où elles ont été traitées pendant 3. jours aux dépens du Roi. Le 23. elles se rendirent à Versaille, avec toute leur suite: ou elles eurent leur premiere Audience publique de S. M. Les Gardes Françoises & Suisses étoient rangées fous les armes dans l'avant-Cour du Château, les Hallebardiers de la Prevôté étoient postez dans la Cour interieure, & plus avant les 100. Suisses & les Gardes du Corps. Après l'Audience L. Exc. furent splendidement traitées à dîner par les Officiers du Roi, & on leur fit ensuite voir le Jardin, le Parc & les Jets d'eau. Mr. d'Argenson est nommé pour aller à Venise en qualité d'Ambassadeur du Roi, & Mr. Massei Nonce ordinaire de S. S., fait travailller à de magnifiques Equipages pour fon Entrée publique qui est fixée au commencement d'Octobre. Milord Withworth Plenipotentiaire de S. M. Britannique est roujours ici, & ne se rendra à Cambrai, que lors que les affaires qui le retiennent en cette Cour, seront terminées & reglées. Mr. Pultney qui est arrivé de Londres pour tacher d'ajuster à l'amiable un differend survenu entre les deux Couronnes, au sujet de quelques Terres en Amerique, a eu l'honneur de saluer le Roi & Mr. le Duc Regent, aprés avoir fait part au Cardinal du Bois du contenu de sa Commission.

VI. Le Fort de Gazons, dit le Fort Montreuil, que le Roi avoit fait construire prés de Versailles Fort de Mon étant perfectionné, fut investi le 19. en presence trejil.

de S. M. par une partie du Regimnet du Roi

foutenu

soutenu de quelques Dérachemens des Gardes de Corps , & des Monsquetaires ; & le 20. on fit l'ouverture de la Tranchée. Le Roi avoit sous ses ordres Mr. de Puisegur Lieutenant General de ses Armées, & le Fort étoit défendupar Mr. Defclavelles Lieutenant Colonel du lit Regiment. Malgré le mauvais tems qu'il a fait, S. M. est venue visiter regulierement tous les jours la Tranchée, & s'est trouvée à toutes les attaques qui se sont faites. Le 25. ce jeune Monarque fut fait Prisonnier de guerre, & il lui en coûta 2000, écus pour être mis en liberté. Il a parti prendre un plaisir infini à tout ce qui s'est passé pendant cette action, & a eu une attention particuliere à faire distribuer de l'argent aux Ouvriers & Soldats qui y ont étéemployez. Le 28. la Tranchée, les Lignes paralelles & les Sapes se trouverent poussées jusqu'au chemin couvert, on aprocha les Batteries, & on commença à battre en breche. Tout ce bruit de guerre attira au Camp une foule innombrable de personnes de la Ville & de la Campagne, qui ont payé leur curiosité par la perte de leurs Bourses & de leurs bijoux, que les Eleves de Cartouche leur ont enlevez: & dont les mains dans cette occasson n'ent pas été oissves. Le 29. la Garnison du Fort battit la chamade, arbora le Drapeau blanc, & demanda à capituler; les ôtages furent donnez de part & d'autre; on chicana un peu sur quelques articles de la Capitulation, & le lendemain elle fortit avec toutes les marques d'honneur qui lui avoient été accordées. Mr. Desclavelles qui l'a défendu, a été fait par S. M. Grand-Croix de l'Ordre Militaire de St. Louis, avec une penfion de 4000. livres, & ce jeune Prince a largement recompensé quelques Soldats blessez, quoi qu'on n'ait employé au siège que des grenades & des Princes &c. Novemb. 1722. 361 des bombes de papier. Le 4. Octobre le Regiment du Roi, qui suivant une relation plus détaillés qui a paru, a donné dans cette action des marques de valeur, partit pour aller en quartier à Cambrai.

VII. Le 24. Mr. le Duc Regent vint faire un tour à Paris, & alla de là voir la Princesse sa fille à l'Abbaye de Chelles. Madame la Duchesse Doiiairiere d'Orleans a été indisposée, de même que le Duc de Chartres; l'un & l'autre sont actuellement hors de danger, & Madame se dispose à aller au devant de la Duchesse de Lorraine, sa fille, qui vient à Rheims voir le Sacre du Roi. Le Prince de Dombes & le Comte d'Eu, fils du Duc du Maine, sont déja partis, & le Prince Maurice de Saxe, fils legitime du Roi de Pologne, est arrivé ici d'Allemagne avec le Comre de Guile. On vient d'envoyer à Rheims le magnifique Caroffe qui a été construit ici, & qui doit servit à cette ceremonie, & on emballe les habits & les ornemens qui y seront employez. Les Princesses du Sang & les Dames ne seront pas du voyage, elles attendront le retour du Roi à Chantilly, où le Duc de Bourbon, qui a invité S. M. d'y venir passer quelque tems aprés son Sacre, fait des préparatifs extraordinaires pour la recevoir. Les Gardes Françoises & Suisses ont ordre de partir le 11. pour aller occuper le Camp marqué devant Rheims; ils seront suivis les 12. & 13. par le reste des Troupes de la Maison du Roi.

VIII. Le Maréchal de Villeroi se tient routours à Lion, où le Marquis d'Alincour son etit-Fils est allé le voir avec la Marquise son Epouse. Le Roi n'a pas encore disposé de plusieurs Placesvatantes par l'avancement du Cardinal du Bois, qui

Emple

362 La Clef du Cabinet

a été fait premier Ministre d'Etat: cela se fera, sans doute, aprés le retours de S. M. de Rheims. C'est l'Abbé Vaquier, ci-devant Religieux Benedictin, & qui a quitté l'habit pour s'attacher au Cardinal du Bois, qui tiendra desormais la seüille des Benesices, à la place de l'Abbé de Thesut, & la Garde de la Bibliotheque du Louvre, a été consiée à Mr. Morant. On croit que l'Abbé Bignon a encouru la disgrace de la Cour: ce qu'il y a de certain, est qu'il s'est depuis peu retiré à la Campagne sur une de ses Terres. Le traitement annuel de 48000. livres, dont jouissoit le Maréchal de Villeroi, comme Gouverneur de S. M., a été assigné au Duc de Charost.

Le bruit s'est répandu que Mr. le Chancelier d'Aguesseau, qui se tient toujours à Fresne, a écrit une Lettre à Mr. le Duc Regent pour lui representer, qu'en vertu de sa Dignité, & qu'étant pourvû d'une des premieres Charges de la Couronne, il devoit assister en personne au Sacre du Roi; qu'il suplioit S. A. R. de lui accorder la permission de s'y trouver, & d'y faire les fonctions attachées à son Emploi, aucun autre ne pouvant le faire en son nom ni à son préjudice, puis qu'il étoit en état de s'en acquiter; on ignore la Reponse qui lui a été faite, qui vraisemblablement n'est pas satisfaisante, puis qu'on ne voit pas que ce Magistrat se mette en devoir de suivre la Cour à Rheims. Le départ de Mademoiselle de Beaujolois pour l'Espagne est remis aprés le retour de S.M. C'est la Marquise de Biron qui la conduira dans ce Royaume, & non pas la Duchesse de Villars-Brancas, comme nous le dimes le mois dernier.

IX. On commence à respirer dans les Paisqui cont été insectez de la contagion; ce terrible sleau, dont ces insortunées Provinces ont éprouvé de si su-

Peffe.

des Princes &c. Novemb. 1722. hestes effets, ne s'y fait plussentir que foiblement; & on espere que les aproches de l'Hiver acheveront de diffiper le reste. Suivant les dernieres Lettres de ce Païs du 12. Septembre, le Commerce est rétabli dans toutes les Villes du Gevaudan, excepté à Mende, où néanmoins il n'a paru aucuns malades depuis 18. jours. Ou continue à Marseille de jouir d'une bonne santé, de même que dans le reste de la Provence; les Marchandises & Effets susceptibles de contagion, on été portées au Lazaret pour y être mis en quarantaine & exposés à l'air, & il n'y a plus aucune apparence de maladie: On n'est pas encore tout-à-fait rassuré dans le Comtat, principalement à Orangé: la communication avec les voisins n'est pas encore rétablie, mais elle ne tardera pas longtems, à moins qu'il n'arrive d'autres nouveaux accidens.

Pour ce qui est de la Constitution, la Courest Constitut toujours dans les mêmes sentimens à cet égard; le parti opposé paroit consterné des mesures que l'on prend en faveur de cette Bulle, & quelques Lettres de Cachet détachées de tems en temscontre ceux qui veulent se roidir, achevent de fermer la bouche à ceux qui la rejettent avec le plus de fermeré.

X. Le 6. Octobre Mrs. Foscarini & Tiepolo Ambassadeurs Ext. de la Republique de Venije, se rendirent à Versailles, où ils prirent leur Audience de congé du Roi avec les ceremonies ordinaires, étans accompagnez par le Prince de St. Pons, & introduits par Mr. de Saintor, qui les étoit allé prendre à leur logement dans le principal Carosse du Roi. L. Exc. ayans auffi pris congé de Mr. le Duc Regent & de Madame la Duchesse son Epouse, furent splendidement traitez à diner par les

Officiers du Roi, & reconduits ensuite à leur lo-

Ζį gement gement par le Chevalier de Saintor. Tout eftres glé pour le départ du Roi. S. M. viendra le 16. dîner à la Meutte, & de là à Paris, où Elle verra la representation de l'Opera de Persee; Elle soupera & couchera au Palais des Thuilleries, & le lendemain 17. Elle partira pour Rheims avec les Détachemens de sa Maison, qui restent ici pour " l'escorter. Le Marquis de Dreux Grand Maître des ceremonies, a invité tous les Princes du Sang de s'y trouver le 25. jour fixé pour le Sacre, afin de representer à cette ceremonie les Pairs Laïques du Royaume; & il a été enjoint à tous les Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre du St. Esprit de s'y xendre, pour le Chapitre qui s'y tiendra le lende. main. Le Cardinal de Noailles en a seulement été dispensé à cause de son grand âge. Madame est arrivée de St. Cloud, & va prendre les devans. Le Prince Emanuel de Portugal est aussi venu de Vienne incognito & avec peu de fuite. Mr. le Duc Regent fait faire des préparatifs extraordinaires à sa Maison de Villers-Cotterets, pour recevoir S. M. lors qu'Elle y passera, & Mr. le Duc de Bourbon qui l'attend à Chantilli au retour de Rheims, se dispose à y regaler ce jeune Monarque avec la derniere magnificence; la dépense qu'il se propose de faire danc cette occasion, montera, dit-on, à plus de 2. millions de livres.

Finances.

XI. La grande affaire du Vija est enfin reglée & terminée, les Bureaux sont fermez, les Commis congediez, & les misterieux arrangemens que l'on se proposoit de faire pour rétablir les Finances, viennent de se déveloper. Ils consistent particulierement, r. Dans la liquidation qui a été faire des Effets Royaux, au moyen de laquelle les deux tiers de ces mêmes Effets ont été absorbez & éteints par l'exacte perquisition que l'on a faite

des Princes &c. Novemb. 1722, 365 de la manière dont ils avoient été acquis par les Porteurs. 2. Dans le rétablissement des Charges suprimées, pour lesquelles les anciens proprietaires ou les nouveaux Acquereurs seront tenus de payer de nouvelles Finances, suivant les Rôles qui seront arrêtez au Conseil, partie en papier liquidé, partie en argent. 3. Dans le rétablissement du Droit annuel, communément dit la Paulette. 4. Dans la vente des Domaines alienez, pour lesquels on fera de nouvelles encheres en Effets liquidez. 5. Dans le rétablissement du Droit de Contrôle des Actes des Notaires & des Infinuations. 6. Dans le Rôle de la taxe des riches Actionnaires, qui leur est déja signifiée, & produira, dit-on, plus de 300. millions. 7. Dans la Reduction des Rentes au denier cinquante. 8. Dans le rétablissement des droits fur les Ports, Quais, Halles & Marchez. 9. Dans l'augmentation de la Capitation & de la Taille. 10. Dans le Commerce qui se fait fur les Monnoyes, qui ont cours pour un prix different, quoi qu'égales en poids. C'est par ces moyens fi avantageux au Roi, & fi peu au Public, que l'on prétend acquiter l'Etat, & c'est ce que l'on attendoit depuis si longtems & avec tant d'impatience. On a répandu des Ecrits en forme d'Apologie, pour justifier la necessité du Visa, des liquidations & des moyens extraordinaires dont on vient de se servir. aussi publié quantité d'Edits & d'Arrêts du Conseil à ce sujet, qu'il est impossible de placer icien entier; novis allons donner seulement le précis de chacun, pour la fatisfaction des Lecteurs.

Le premier du 29. Juillet, a paru sous le tître de Suplément d'une Capitation extraordinaire, à Arrêts & la charge de ceux, qui depuis le premier Juillet Edies. 1719. Ont fait de grandes fortunes dans le Commerce des Effets de papier. Laquelle Imposition sera payable par des rentes sur l'Hôtel de Ville, des rentes Provinciales, & des Certificats de liquidation.

Le 2. du 13. Septembre ordonne que les Députez du Conseil du Roi commis au Visa & à la liquidation des Essets de papier, finiront leurs sonctions le jour de la publication de cet Arrêt.

3. Déclaration du Roi du mois d'Août portant révocation de la survivance attribuée par l'Edit du mois de Decembre 1709. & rétablissement du Droit annuel, dit la *Paulette*, des Offices & Char-

ges.

4. Edit du Roi du même mois d'Août portant création & rétablissement des Officiers Municipaux & autres Charges. On ne sera pas fâché de voir ici les termes dont le Parlement de Paris s'est services. Les voici.

Regitrées, oùi ce Requerant le Procureur General du Roi, pour être exécutées selon leur forme de teneur, du trés-exprés Commandement dudit Seigneur Roi, contenu en la Reponse aux Remontrances de la Cour à elle donnée à entendre par le Ministere des Gens du Roi, de depuis réstirée par des Lettres de Jussion dudit Seigneur à icelle Cour apportées en ce jour: de sergneur à icelle Roi trés-humblement supplié en tout tems de en toute oceasion, de vouloir bien avoir égard aux consequences d'une Creation d'Ossiciers aussi onereuse à ses Sujets. Sans approbation de ce qui est contenu au present Edit, qui n'auroit été enregitré en la Cour: de seçont Copies collationnées, envoyées, decare la Paris en Parlement le 5. Septemb. 1712.

Signé, GILBERT.

5. Arrêt portant Reglement pour la vente des Offic es

des Princes &c. Novemb. 1722. 367 Offices créés & rétablis par Edit du mois d'Août, du 6, Septembre.

6. Autre du 14. qui ordonne que tous les proprietaires des Essets visez, seront tenus de les remettre; sçavoir, ceux domiciliez à Paris dans le dernier jour du mois d'Octobre prochain inclusivement; & ceux domiciliez dans les Provinces, dans le dernier jour du mois de Novembre, pour être échangez avec des Certificats de Liquidation, à peine de supression desdits Essets & Certificats.

7. Autre du 15. qui proroge jusqu'au dernier Decembre prochain le terme fixé par celui du 12. Juin pour le payement des droits de Changeurs

aux frais de S. M.

8. Autre du 21. qui regle lamaniere en laquelle il sera procedé au recolement & brûlement de tous les Regîtres & Papiers qui ont servi pour les diverses operations du Visa, & accorde aux particuliers la faculté de retirer dans les délais y mentionnez, tant les déclarations par eux fournies, que les tîtres & actes qu'ils ont depuis raportez, pour justifier de l'origine de leurs effets.

A la suite est un Memoire instructif pour expliquer de quelle manière il sera procedé au recollement & brûlement de tous les Regîtres & Pa-

piers qui ont servi au Visa.

9. Autre portant définses à tous Receveurs du Roi, & autres personnes, de retenir chez eux plus d'un mois aucunes anciennes Especes, à peine de 3000. liv. d'amande. La Cour n'aprouve pas ces sortes de dépôts.

10. Autre du 29. concernant la jouissance des arrerages des 8. milions de livres de rentes perpetuelles créées sur les Tailles & autres impositions créées par Edit du mois d'Août 1720.

11. Autre du 3. Octobre qui ordonne que ceux que

368

qui sont compris dans les Rôles arrêtez au Conseil le 15. Septembre dernier, pour l'imposition à titre de suplement de Capitation extraordinaire, seront reçus à payer le tout ou partie de ladite imposition, en Certificats de liquidation d'Actions, sur le pied de 5000, liv. l'Action, & les dixiémes d'Action à proportion. Ceci concerne les riches Actionnaires qui sont taxez.

12. Autre du même jour qui dispense ceux qui seront des offres de rembourser les anciens Engagistes des Domaines des Finances par eux payées, de payer en outre une nouvelle Finance, de justifier du revenu actuel desdits Domaines &c.

13. Autre dudit jour, qui permet à ceux qui voudront surencherir les Domaines dont la vente sera oidonnée, aprés que les premieres encheresen auront été faites payables en Especes, de faire les surencheres en Certificats de liquidation, ou autres Essets dûs par S. M.

XIII. Lorraine. La Fille malade à Eulmont, dont nous parlàmes le mois dernier page 237.. 2 été conduite & tiansferée par ordre de S. A. R de Lorraine, à l'Hôpital de St. Charles à Nancy, pour y être traitée & gardée à vûc. Il est défendu à qui que ce soit d'en aprocher, sur peine de prison: excepté à quelques Medecins & Chirurgiens nommez de la part de la Cour, qui doivent faire raport tous les jours des differens simptômes qu'ils découvriront dans le cours de cette maladie extraordinaire.

XIV. S. A. R. vient faire sa résidence à Nancy pendant l'Hiver avec toute sa Cour, ce qui cause une joye inexprimable aux Habitans de cette Ville. Le 3. Octobre ce Prince y arriva, & partit le 7-pour aller passer que sque tems à Commercy, Maison apartenante au Prince de Vaudémont, qui s'y étoit

des Princes &c. Novemb. 1722. 369 ftoit rendu quelques jours auparavant. S. A. R. n'ira pas à Rheims, comme on l'avoit dit, pour voir le Sacre du Roi, mais la Princesse son Epouses y rendra avec les Princes & les Princesses enfans; leur Cour y sera fort brillante, ceux qui doivent les y accompagner ayans fait de grandes depenses pour se mettre en état de paroitre.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, dépuis le mois dernier.

I. \ \ J Ienne. Il s'en faut bien que cette Cour soit aussi tumultueuse que certaines autres Cours de l'Europe : la conduite que l'on y tient est toujours uniforme: le secret y est impenetrable, & les affaires y sont distribuées de maniere, qu'elles ne sont pas exposées aux vicissitudes ni au changement, comme ailleurs. L'Empereur aux jours marquez tient Conseil, & donne Audience à tous ceux qui la demandent; le reste du tems est employé aux exercices de pieté & de devotion, aux fêtes & au plaisir de la chasse. Le 4. Septembre le Cardinal de Saxe-Zeitz qui étoit venu ici pour informer S.M.I. de ce qui s'étoit passé à la Diete de Hongrie, prit congé de ce Monarque & de la Famille Imperiale, & le s. S. Em. partit pour retourner à Presbourg. On n'y est pas encore bien d'accord fur les Articles qui ont été proposez touchant l'exercice des differentes Religions qui se prosessent dans ce Royaume, ce qui fait croire que S. M. ne s'y rendta pour en faire la clôture, que vers la fin d'Octobre, & lorsque les difficultez seront levées La Clef du Cabines

370 Mr. Louis Frederic de Valdner de & aplanies. Freundstein Envoyé du Duc de Wirtemberg Montbeliard, a eu l'honneur de baiser la main de l'Empereur, & de lui presenter le Fils aîné du Prince son Maître. Le 31. du passé Mr. de Fehr Ministre Plenipotentiaire & Conseiller d'Etat du Prince Gustave Samuel Leopold Comte Palatin du Rhin. Duc des Deux Ponts, & Mr. Jean Albert Schum, Conseiller Agent de Sadite Altesse, recûrent avec les formalitez ordinaires de Sa M. Imp. l'investiture de ce Duché & des Etats en dépendans.

II. On a apris par un Exprés que le 5. la Princesse Epouse du Prince Electoral de Saxe accoucha heureusement à Dresde d'un Prince, ce qui a causé beaucoup de joye à la Famille Imperiale. Le 6. il y eut Fête à la Cour au sujet de l'Anniversaire de la Naissance de la Reine de Porzugal, & le soir l'Imperatrice Dollairiere Amelie vint souper au Palais de la Favorite avec l'Archiduchesse sa Fille. On assure que l'Empereura de nouveau écrit à l'Electeur Palatin, pour l'exhorter à mettre fin aux brouilleries survenues dans ses Erats à l'occasion de la Religion. bonne intelligence qui regne entre la Cour de France & celle de Madrid, semble causer ici · quelques inquiétudes ; on y parle fort d'une Alliance offensive & défensive, qui est sur le point de se conclure entre l'Empereur, & le Roi de la Grande Bretagne.

III. Il y a deux concurens pour la Charge vacante de Vice-Préfident de l'Empire, qui sont les Comres de Gahlen & de Wurmbrand; on ignore encore auquel des deux elle sera donnée. dernier vient d'être fait Conseiller du Conseil Privé de S.M. & doit au premier jour prêter en Lc 14. le cette qualité le serment de fidelité.

Cale

des Princes &c. Novemb. 1722. 371 Cardinal de Bossu Archevêque de Malines, qui est arrivé ici de Rome, le prêta entre les mains de l'Empereur, comme Conseiller du Conseil Aulique; & ce jour-là le Comte de Kôningfeck partit pour son Gouvernement de Transilvanie. On a celebré à la manière accoutumée l'Anniversaire de la levée du siège de cette Ville par les Turcs en 1683. L. M. Regnantes vinrent ce jour-là entendre le Service Divin dans l'Eglise Cathedrale de St. Etienne, & assisterent à la Pro-Le 15. on fit dans la principale Eglise cession. des Augustins déchaussez, les Obseques de la Feu Princesse Sobieski, le Prince de Colonitz affifté du Nonce du Pare, y officia. & toute la Cour s'y trouva, excepté l'Imperatrice, qui resta au Château de la Favorire.

IV. Le 17. Mr. Doria nouvel Ambassadeur de la Republique de Venise. arriva en cette Ville. & est venu relever Mr. Priuli son Prédecesseur. qui est déja retourné en Italie. Le Prince Emanuel de Portugal partit au contraire le 20. avec plusieurs autres Seigneurs, pour aller à Paris, & de là à Rheims voir le Sacre du Roi de France. Mr. Hopken est aussi revenu en cette Cour, & y a repris les fonctions de Ministre du Roi de Le 23. l'Empereur tint Conseil secret. où le Prince Eugene assista, sur quelques dépêches qui avoient été aportées de Constantinople, à l'issue duquel le même Exprés fut renvoyé avec de nouvelles instructions à Mr. Dierling Résident de S.M.I. à la Porte. On a aussi reçû un nouvel Exprés de Londres, ce qui confirme de plus en plus qu'il le négocie quelque affaire importante entre les deux Cours.

V. On a preparé à Wasserbourg sur l'Inn 40.
Barques dont une est trés-magnisque, pour recevoir

cevoir le Prince Electoral de Baviere, qui doit se rendre par eau à Vienne avec une suite nombreuse & des plus leste, pour consommer son mariage avec la seconde Archiduchesse Josephi-Les Etats de la Basse Autriche ont préparé le present de 200. mile florins qu'ils doivent faire à cette Princesse lorsqu'elle partira pour Munich, & les Seigneurs & Dames qui doivent composer sa Maison, sont déja nommez; le Comte de Diedrichstein, entr'autres, a été fait son Grand Maitre d'Hôtel, la Comtesse de Breuner sa Grande Maîtresse d'Hôtel . & les Comtesses de Martinitz, de Kuen, de Kôningseck, & de Hardeck, ses Dames d'honneur. L'Empereur Icur donnera, dit-on, avant leur départ, la €lef d'or, afin qu'elles puissent avoir le pas & le rang fur les Dames Bayaroises. Le 26. le Comte de Tôrring Envoyé extraordinaire de l'Electeur de Baviere, eut Audience publique de L. M. Regnantes, & ensuite de l'Imperatrice Douairiere Amelie, aufquelles il fit la demande de la Princesse pour le Prince Electoral; il eur ensuite l'honneur de saluer l'Archie duchesse, à laquelle il presenta le portrait de ce Prince avec pluficurs autres magnifiques prélens. Il y eut le foir de gandes illuminations & des fontaines de vin qui coulerent devant l'Hôtel de S. Ex. & on jetta de l'argent au peuple, gui s'étoit assemblé en foule pour voir cette Fête. Ce jour-là L. M. & les Archiduchesses Leòpoldines dinerent & fouperent chez l'Imperatrice Amelie, & revincent le soir à la Favorite.

VI. Le premier Octobre l'Empereur étant entré dans sa trente-huitième année, toute la Cour parut au Château en magnifique gala; S. M. y reçut les complimens de la Famille Impesiale,

des Princes &c. Novemb. 1722. 373 riale, de la Noblesse & des Ministres Etrangers, & ce jour-là se passa en réjouissances. Le 3.le Comte de Tôrring se rendit avec une nombreuse suite à la Favorite, & assista à la renonciation que fit l'Archiduchesse Josephine aux Etats de l'Auguste Maison d'Autriche, semblable à celle que fit l'Archiduchesse sa Sœur, lorsqu'elle épousa le Prince Electoral de Saxe. Le Prince son futur Epoux est attendu ici de jour à autre, & on fait des préparatifs extraordinaires pour la solemnité de ce Mariage. Lorsque le Comte de Tôrring a reçu les complimens des autres Ministres Etrangers, sur la conclusion de cette Alliance, qu'il a si heureusement négociée, S. Ex. leur a fait à chacun present de 4. Medailles d'or.

VII. Palatinat. Il est certain que l'Empereur Nouvelles de a envoyé un nouveau Mandement à l'Electeur differens en-Palatin au sujet des affaires de Religion, qui droits d'Alledans la disposition où sont les esprits, ne pa-magne.

roissent pas devoir finir si-tôt. L'Evêque d'Augs.

bourg est venu à Schwetsingen voir l'Electeur son
Frere. On continue avec chaleur la construction du Château de Manheim.

VIII. Munich. On écrit de Munich que l'Eleéteur de Cologne y est arrivé, & que le 30. Septembre le Prince Electoral en partit pour la Cour de Vienne, d'où il est attendu le 17. Octobre avec la Princesse sa nouvelle Epouse.

L'Allemagne ne nous fournit pour ce mois-ci aueune autre nouvelle qui merite attention.

ARTICLE VI

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & Pais du Nord dépuis le mois dernier.

1: D Ologne. Varsovie. Les Dierres Provinciales qui doivent préceder la Diette generale pour l'élection des Députez, & qui se sont tenuës dans les differens Palatinats du Royaume, se sont la plûpart separées infructueusement, & il y a eu du sang repandu dans quelques unes, où les raisons des plus forts ont prévalu. Cette division qui regne parmi la Nation Polonoise, fait craindre que la Diette generale qui doit s'assembler, ne soit remplie de troubles & de confusion comme les pré-Le 11. Septembre le Roi tint un Conseil de Senateurs, aufquel il témoigna son mécontentement sur la rupture de ces Diettes, & S. M. fit expédier d'autres Lettres circulaires, pour les convoquer de nouveau. On attend avec impatience le succés de ces Assemblées.

II. Le Frince de Kourakin nommé Ambassadeur du Czar en cette Cour, y a déja envoyé son Secretaire, qui prendra en attendant son arrivée, le caractère de Résident de S. M. Czarienne. Ce nouveau Ministre insiste fortement sur la restitution des Eglises Grecques & de leurs Revenus qui ont été enlevez tant en Pologne, qu'en Lithuanie, contre la teneur du Traité conclu entre le Czar & la Republique en 1689. Cet incident donne d'autant plus à penser, que ce Prince menace de se faire raison par d'autres voyes, si on ne lui donne là-dessus une prompte satisfaction. La Cour a pris

des Princes &c. Novemb. 1722. 375 pris le deuil pour la mort de la Princesse Sobieski. & la nuit du 7. au 8. un Exprés apporta la nouvelle de l'heureux accouchement de la Princesse Royale & Electorale de Saxe. Le lendemain à 3. heures du matin le Roi fit faire à cette occasion une décharge generale de toute l'Artillerie des Ramparts, & reçut les complimens de la Noblesse & des Ministres Etrangers qui se trouvoient dans cette Ville. S. M. les traita ensuite splendidement à dîner dans sa Maison de plaisance de Ujasdow située dans le voisinage de Varsovie, & sit partir le même jour en poste le Prince Lubomirski, pour aller en à Dresde complimenter de sa part le Prince & la Princesse sur la Naissance de leur Fils. Le Comte de Kinski, ci-devant Ambassadeur de l'Empereur auprés du Czar, arriva ici le 14.& eut le 18. Audience publique du Roi en presence de plusieurs Senateurs & des Ministres Saxons, Le 20. S. Ex. partit pout continuer son voyage de Vienne. On a eu avis que dans quelques Provinces les Diettes particulieres s'y étoient rassemblées sur les nouveaux Universeaux qui leur avoient été envoyez de la part du Roi; que tout s'y étoit passé tranquillement & sans desordre, & qu'elles avoient nommé leurs Députez pour se trouver à la prochaine Diette generale. On espere que les autres Palatinats se conformeront à cet exemple. Le Grand General de l'Armée de la Couronne est attendu ici. On a apris par des Lettres de Constantinople . que le 21. Juillet dernier Mr. Popiel Envoyé Extraordinaire de Pologne avoit eu sa premiere Audience du Grand Seigneur, qui l'avoit fait regaler de 13. Caffetans; que sa Commission étoit de renouveller avec la Porte le Traité de Carlowitz, & que Sa Hautesse devoit nommer au premier jour des 376

III. Suede. Le Roi & la Reine ayant visité les principales Places de Scanie, arriverent le 9. Septembre à Gottembourg, ou elles surent reçués par le Magistaat avec toutes les marques de joye & de respect dûs à leur rang. L. M. en partirent le 14. & se rendirent le 17. a Kongsor; le Roi doit encore aller à Upsal faire la revûe des Troupes qui y sont en quartier, & la Reine à Grinsholm, où Elle attendra le retour de S. M. Comme la saison continue d'être fort belle en ce Païs, on ne croit pas que L. M. reviennent encore si-tôt à Stokholm.

IV. On a reçu la Reponse de l'Empereur à la Lettre que le Roi lui avoit écrit touchant la conduite que le Comte de Freytag son Envoyé en cette Cour, y avoit tenue. Elle est, dit-on, des plus obligeante, & S. M. I. doit envoyer inceffanment ici un nouveau Ministre, le Comte de Freytach étant passé à la Cour de Dannemarc. Le 18. le Senat se trouvant complet, Mr. Rumpf Resident de L. H. P. les Etats Generaux, presenta un Memoire, par lequel il demande le payementdu reste d'un capital de 750000 florins, négociez sur les Dolianes de Riga en 1700., & une indemnité pour les proprietaires d'un Vaisseau arrêté en ce Païs il y a quelques années. Le Baron de Spaar Envoyé extraordinaire de S. M. à la Cour de la Grande Bretagne, est revenu à Stokholm, où il attend le retour du Roi pour repasser à Londres avec de nouvelles instructions. On croit que dans peu la Diette generale des Etats du Royaumesera convoquée.

V. Dannemarc. La Cour a fair un petit sejout à Frederixbourg, & a passé le reste du mois a gagersbourg. des Princes &c. Novemb. 1722. 3777 persbourg. On a commencé à desarmer les Vaisseaux de Guerre qui étoient à la Rade de Copenbague, ainsi il y a lieu de croire, que la crainte que l'on avoit conçue ici des mouvemens de la Flotte Moscovite dans la Baltique, étoit mal fondée. Mr. Crassaw Adjudant General Suedois, qui étoit venu complimenter le Roi & la Reine de la part de L. Ma Suedoises, est retourné en Scanie. Le General Ranck est aussi partipeut Hambourg, d'où il doit passer à la Cour du Land-Grave de Hesse-Cassel. Il est arrivé de Groenland deux Bâtimens qui y ont fait une abondante pêche de Baleines.

. VI. On a publié de la part du Roi les conditions suivantes en faveur des Resormez, tant de France que du Palatinat, qui voudront venir s'établir dans la Jutlande.

1. Le Roi leur accordera te libre exercice de leur Religion, & 300. Risdales par an, pendant dix ans, peur l'entretien d'un Pasteur.

2. Ils auront leur propre Juge, qu'ils choistront

3. Comme il y a en Jutlande des Terres propres à planter du Tabac, & à semer du Chanvre, du Lin & toutes sortes de graines, & que l'on peub former jusqu'à 20. Colonies en divers endroits, ces Terres leur seront non seulement données gratis, mais encere le terrain pour bâtir des Maisons avec des Jardins: & on leur livrera les materiaux à un prix trés-modique; outre ce dont ils seront exemts de tous droits pendant l'espace de 20. ans.

4. Afin qu'ils puissent d'autant plus facilement bâsir leurs Maisons, on leur accordera encore dans le commencement 3 années de franchise de tous crois, quand même ils demeureroient pendant ce tems-là dans des Maisons de loüage.

s. Ni eux, ni leurs enfans ne seront jamais foreez d'entrer & de servir dans les Troupes.

6. Les Manufacturiers en Laine & en soye, auront la permission d'aporter avec eux une certaine
quantité de Manufactures avec leurs essets, sans être
obligez de payer les droits d'entrées, afin d'être par
là en état de pouvoir subsister plus facilement dans
les commencemens; outre cela ils pourront aussi faire venir des Pais étrangers pendant le cours de toute une année, des Laines & des Soyes silées, sans en
payer pareillement aucun droit d'entrée, à condition
néanmoins qu'ils les employeront à leurs Manusaétures, & qu'ils ne les vendront pas à d'autres.

7. Les Planteurs de Tabac pourront pendant 20. ans le transporter dans tout le Dannemarc & la Nortwege, sans payer aucuns droits, moyennant qu'ils soient munis d'Attestations, par lesquelles il

paroisse que c'est du crû de la Jutlande.

8. Les nouvelles Colonies auront non seulement un Protecteur à la Cour, pour prendre soin deleurs interêts auprés du Roi, mais S. M. tiendra toujours un Commissaire François à Fiedericia, auquel les Familles qui voudront s'y établir, devront s'adresser par Lettres, en les assiranchissant jusqu'à Hambourg. Il les informera plus amplement touchant les avantages qu'ils pourroient prétendre, pour l'introduction des Manusactures, au delà de ce qui est spécissé à l'Article 3. L'adresse doit être au Commissaire François du Roi de Dannemaré, à Fredericia.

VII. Moscosv. Il est arrivé en cette Ville quelques centaines de Tattares, que le Czar y a envoyez, pour les civiliser & leur faire apprendre des Métiers; on en a envoyé une partie à Petersdes Princes &c. Novembre 1722. 379 bourg, où Mr. Wilde, Resident de L. H. P., est tetourné dépuis peu. Le Duc d'Holstein se tient toujours à la Campagne dépuis le départ de S. M., & n'est attendu ici que pour le mois d'Octobre. On a fait dans cette Ville une exécution d'un Prêtre convaincu de crime de haute trahison, & le Consesseur du Prince de Menzikos a été decapité, pour n'avoir pas dénoncé un autre Prêtre qu'il savoit être complice du Premier. Le 10. Septembre on celebra ici l'anniversaire de la conclusion de la Paix avec la Suede, par des décharges de l'Artillerie & autres rejouissances.

VIII. Le Major General Henning, qui commande en cette Ville, a reçu des Lettres de S.M. Czarienne du 3. Août, qui portent que la Flotte de ce Prince étoit pour lors dans la Mer Cafpienne à 30. lieues d'Astracan, & que L. M. continuoient leur voyage de Terki; (cette Ville est dans la Circussie en Asie, à une lieuë de la Mer Caspienne, environ a 80. lieues d'Astracan du côté du midi, & appartient aux Molcovites qui l'ont fortifiée, pour tenir en bride les Tar. tares Circaffes.) Que la Cavalerie défiloit par terre, & que l'Infanterie avoit été distribuée sur les Vaisseaux. On a dpéuis eu avis que ce Prince avoit heureusement débarqué à Terki; que partie de son armée étoit campée aux environs de cette Place, & que le Rebelle Persan Miriweis étoit posté avec 60000, hommes a fix lieues du Camp, sur la Frontiere de Georgie, pour en désendre l'entrée; que l'autre partie de l'armée avoit été envoyée du côté de Derbent, Ville de Perse située dans la Province de Schirvan, aux Confins du Daghestan, & que le Czar paroissoit avoir deficin de se rendre Mairre da cours de la Riviere Daria. La Ville de Derbent a un bon Port sur la Mer Caspienne, dont elle n'est éloignés que de 300, pas, elle est bâtie au pied d'une haute Montagne, & a deux murailles qui s'avancent dé, puis la Ville jusqu'à la Mer, & qui ferment enrierement ce passage, le plus commun & le plus frequenté pour venir par terre en Moscovie de la Perse & de toutes les Provinces Meridionales de l'Asie. Comme on a trouvé dans cette expedition plus de difficultez qu'on n'en avoit d'abord prévues, & que les Rebelles sont en grand nombre & bien aguéris, & qu'ils occupent la Georgie, avec leurs principales forces, on a envoyé un renfort de Troupes en ce Païs avec un Convoi d'argent, & le Baron de Sombras Ingenieur en ches a pris la même route. Le bruit s'étoit repandis par des Lettres venues par la voye de Hamboure, que les Troupes du Czaravoient été défaites par les Rebelles. & obligées de se rembarquer, mais cela ne s'est pas encore confirmé. Qu'un Aga Turc avoit été envoyé de la part de Sa Hautesse auprés de S. M. Czarienne, & avoit eu plusieurs Conferences avec Elle sur l'état present de la Perse, que de là ce Ministre étoit allé à Tobritz trouver le Sophi, qui s'y est, dit-on, retiré. Cependant si l'on en croit d'autres Lettres ausquelles on doit ajouter plus de foi, la Porte ne voit pas de bon mil que le Czar s'interresse si fort dans cette querelle, & qu'il paroisse avec une si puisfante Armée sur les Frontieres de cet Etat. Voil tout ce que l'on a pû recûeillir des differentes nouvelles qui ont été publiées touchant cette expedition.

IX. Petersbourg. Une partie des Tartares qui font arrivez à Moscon doivent être envoyez ich Le Prince de Menzikof est sur son depart pout Astracan, & ses bagages ont déja pris les devans.

Dépuis que ce Seigneur a été pourvû de la Charge de Grand Maître General des Postes de toute la Russie, il a paru un Reglement, par lequel les Couriers pour l'Allemagne, la France & autres Pais, doivent passer par la Suede & le Dannennarc. On va aussi établir des Paquebots à Archangel, pour le transport des Lettrès & des Passagers en Angleterre. Les Princesses Filles de S. M. qui sont revenues de Moscou, font leur sejour à Petertof.

On parle de desarmer les Vaisseaux de Guerre qui sont dans le Port de cette Ville; pour ceux qui sont dans la Mer Baltique ou à Revel, ils

ent ordre de croiser encore quelque tems.

ARTICLE VII.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PASS-BAS, depuis le mois dernier.

I. Ondres. Le Roi qui étoit allé faire la revûle des Troupes campées à l'Ouest, comme nous le dimes le mois dernier, arriva le s. à Salisburg avec le Prince de Galles & les Seigneurs qui l'avoient accompagnez, étant conduits par les Scherifs de cette Ville qui étoient allez à leur rencontre jusques sur les Frontieres de cette Province. Le Roi sur reçu à la porte de la Ville par le Maire & ses Aldermans en Robe de ceremonie, le Recorder lui sit un trés-beau dificours, en lui presentant les clefs dans un Bassin de vermeil doré, & S. M. se rendit de là aux Palais Episcopal, où Elle prit son logement, aux

acclamations du peuple, au son de toutes les Cloches de la Ville, & à la clarté d'une infinité de Flambeaux qui l'éclairoient sur son passage. Le soir S. M. soupa en public avec le Prince son Fils, pour satisfaire la curiosité de plus de 30. mile personnes qui étoient venues de tous côtez en cette Ville pour la voir, & le lendemain Elle y dina encore. Voici la traduction de la Harangue faite à ce Prince par l'Evêque de Salisbury le jour de son arrivée; elle est d'un zélé Anglican, & conçûe dans des termes un peu viss.

SIRE,

Harangue de l'Evéque de Salisbury au Roi.

Votre Majesté ayant eu la bonté d'honorer cette partie de votre Royaume de sa presence Royale: nous de vous assurer de nos trés-humbles respects. En de vous témoigner la part que nous prenons à la joye publique; qui paroit grande & suiverselle, que nous sommes persuadez que les ennemis de Votre Majeste qui ont cabale contre votre Genvernement, n'ont aucun secours à attendre de ce côté ci, ou du moins qu'ils n'en trouvernnt aucun, s'il leur prenoit envie d'exécuter leurs desseins pernicieux.

Permettez-nous, Sirc, dans cette occasion d'exprimer l'extrême indignation où nous sommes, de ce que ni la justice, ni la sasesse, ni la clemence, ni les heureux succés du Regne de V. M., ni les frequentes marques signalées de la Providence en votre saveur, n'ont pas été capables jusqu'à present de détourner les méchans de repandre parmi vos Sujets les semences de mécontentement, par de saux bruits, par des mensonges & des calomnies, & de former la dessure des complots pour renverser le Gouverne-

ment

des Princes &c. Novemb. 1722. 383 ment de V. M. & les interêts de leur Patrie, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Nous ne devons pas être surpris de ce que ceux de la Communion Romaine, nonobstant la tranquilité dont ils jouissent parmi nous, n'ayent pas plus d'attachement pour le Gouvernement de V. Maj. qu'ils en avoient pour celui de la Reine Elisabeth ou du Roi Guillaume, deux de vos plus glorieux Prédecesseurs; parce que V. M. est à present ce qu'ils étoient en leur tems, le Grand Désenseur de l'Eglise, le Boulevart de la Resormation, ép le seulinstrument visible, qui, après Dieu, puisse empêcher que la Cour de Rome n'opprime toute l'Europe.

Mais c'est un sujet d'étonnement, que quelques Membres de cette Eglise veulent hazarder de se rendre parjures, de risquer leur propre vie, & de plonger leur Patrie dans le sang & la misere, qui doit resulter d'une Rebellion, uniquement dans la vûë d'introduire un Prétendant Papisse, pour être Gardien & Protesseur d'une Eglise Protessante.

Cette Eglife a été confiderée jusqu'à present comme la gloire & le grand appui de la Reformation, & nous esperons qu'avec l'aide de Dieu, elle continuëra de l'être sous la protection de V. M. & de votre Posterité Royale.

Mais nons ne pouvons penser sans horreur à l'avilissement & au mépris où elle tomberoit, si ses propres ensans concouroient à sa destruction, en apellant de Rome un prétendu Protesseur qui selon ses principes doit regarder ses Articles de Foi comme des Heresses, sa Communion cemme schismatique, son Clergé comme destitué des Ordres sacrez, & comme des imposseurs parjures; son Troupeau comme étant dans le chemin de la damnation, & toute sa Religion, comme un plus grand crime que celui de haute trahison ou de magie.

Voil

Voilà l'apinion qu'ils ont de nous à Rome, & qu'auroit le Protecteur de notre Eglise, si nous étions jamais assez infortunez pour en recevoir un de ces quartiers. La seule pensée d'un tel évenement est se estrayante pour ceux qui ont quelqu'amour pour elle que nous pouvons esperer avec justice, que les ennomis de V. M. se trompent grossiérement ; lorsqu'ils comptent sur leur nombre, & que les mécontentes mens qu'ils ont suscitez, cesseront bientôt, lorsque l'on sera attention aux suites fatales qu'ils pourroient avoir, & nous sommes persuadez qu'ils ne peuvent produire aucun effet, à moins que Dieu, pour nous châtier de nos grands pechez & iniquitez, ne permette de nous aveugler. Les Juis furent une fois si insensez que de demander le Gouvernement d'une personne; qui aprés une longue administration put leur dire, à qui ai-je pris un Bouf, à qui ai-je pris un Aine? Mais nous ne lisons pas qu'ils fussent le dépourvus de bon sens, que lorsqu'ils avoient un Roi de leur Religion, ils voulussent risquer tous les malheurs d'une Rebellion, uniquement pour s'en procurer un autre d'entre les Philistins.

Fai peur, Sirc, que mon zele ne mais trop fait atuser de la patience de V. M., mais le but de tout tron discours ne tend qu'à faire voir à V. M. que seus nous croyons obligez de travailler à la prosperité de votre Gauvernement, nonseulement en verte du devoir qui nous y oblige envers V. M. comme nous souverain, & un sage & bon Prince, mais aussi parce que nos plus précieux interêts y sont si sortement attachez, qu'il faut qu'ils subsistent ou sombent en même tems.

A ces Gauses nous prierons constanment Dieu qu'il dui plaise de continuer sa gracieuse protection envers voire Personne & votre Gouvernement; que comme il a jusqu'à present sait évanciir toutes les oppositions

des Princes &c. Novemb. 1722. 388, sostions, tant au dedans qu'au dehors, il lui plaisse à tavenir de vous benir par la conquête des cœurs de tous vos Sujets, comme la victoire la plus déstable, qu'un Prince si bon & si mijericordieux puisse ésperer; que V. M. & vôtre postérité Royale puissent jaire la félicité de cette Eglise & de ce Royaume de sécle en siècle, par un Gouvernement legal, saze & Religieux; & que vous trouviez ésalement votre bonheur dans un peuple obéssant, affectionné, & qu'è remplisse ses devoirs.

Reponse de Sa Majesté.

E réçois avec beaucoup de plaisir ces marques de votre zéle & de votre affection pour ma Personne & pour mon Gouvernement, & je vous affure que l'Ezlise telle qu'elle est établie par les loix, aura toujours ma protection & mon encouragement.

II. Le 10. le Roi fit la revûë des Troupes campées dans la Plaine de Salisbury, & partit le lendemain pour Portsmouth, où il arriva le même four sur les 5. heures du foir, avec le Prince de Galles, les Ducs de Grafton, de Richmond, & de Nestcastle, le Comte de Botmar, & les Lords Townshend & Carteret Secretaires d'Etat. S. M. y fit son entrée au bruit des décharges de l'Artillerie des Ramparts, & de tous les Vaisseaux qui étoient dans le Port, & reçut les complimens du General Macartney, Gouverneur de cette Ville, & - des Amiraux Norris & Wager Commissaires de l'Amirauté, qui s'y étoient rendus de Londres. Le Roi vit ensuite les Magazins de cette Place, alla le lendemain à bord du Vaisseau le Cantorbery, & vit le Lancastre, qui étoit prêt à être lancé à Peau. S. M. dina chez le Sr. Thomas Pekam grand Scherif

Scherif du Comté d'Effeck, & partit l'aprés-midi pour se rendre à Hanslead, chez le Comte de Scarborough, où Elle passa la nuit.

Le 13, elle retourna heureusement à Kensington escortée par un Detachement de ses Gardes, & des Grenadiers à Cheval qui étoient allez à sa rencontre à Alipuek, où une escorte d. Camp de Salisburg l'avoit conduite : le Prince de Galles est austi retourné à Richmont. On ne peut exprimer la joye que la presence de ce Monarque a causée aux Peuples de ces quartiers ; il a laissé partout des marques de sa bonté & de sa generosité; les pauvres surtout en ont particulierement ressenti les essets, leur ayant distribué dans ce voyage plus de 15. mile livres sterlings, & le Prince de Galles prés de 8. mile.

III. Il est arrivé d' Irlande 5. Regimens, sçavoir, ceux de Gowes, Wigman, d'Haward, & de Hawley, que le Genetal Macartney est allé établir dans leurs Quartiers aux environs de Bristol. Celui du Chevalier Hotham est resté à Chester.

On assure que la Cavalerie & les Dragons campez à Hyde-Pare, se retireront dans les leurs vers le 15. Octobre, mais que l'Infanterie restera bartaquée une partie de l'Hiver. On continuë journées d'avoir part au complot sonnée contre le Gouvernement, & l'Evêque de Rochester est toujours à la Tour gardé à vûe, de même que les autres Prisonniers d'Etat; peu de gens ont la permission de leur parler, encore faut-il que ce soit tout haut, pour que les Sentinelles puissent entendre ce qu'on leur dit. Ce Prélat & le Capitaine Kelli avoient presenté Requête, demandans d'être élargis ou que l'on travaillêt à leurs Procez; on n'y a eu nul égard, & elles ont été rejettées. On croit que cette af-

des Princes &c. Novembre 1722. 387 faire sera renvoyée au prochain Parlement pour en connoître, & qu'à l'ouverture de cette Assemblée, le Roi rendra public le détail de cette Conspiration, qui a été découverte à propos. Le Secretaine d'Etat a examiné les Messagers qui sont au nombre de 40. & a ordonné à plusieurs, ausquels on n'avoit pas toute la confiance, de se défaire de leurs Charges. On a envoyé dans tous les Ports du Royaume des ordres pour examiner les passagers, & dans les Provinces, pour arrêter ceux que l'on découvre tous les jours'être complices du foulevement qui étoit projetté. On a eu avis d'Ecosse, que le Comte de Seaford s'étant mis à la tête de cinq à fix cens Montagnards, s'étoit avancé dans la Plaine, . mais que le Gouverneur d'Inverness avoit fait sortit un Détachement de sa Garnison, qui les avoit dissipez & obligez de se retirer. Que depuis il n'avoit plus parti aucuns Rebelles, & que tout étoit tranquille en ce Pais. Entre quantité de personnes qui ont encore été recenment arrêtées, on nomme le Sr. Drummon l'Ecossois, l'Avocat Laire, le Lord Norht & Gray , 2. Gentilshommes qui vouloient passer la Mer, & le Comte d'Orriery, accusez de haute trahison, & qui tous ont été condusts à Londres.

IV. On a eu avis que le Duc de Portland qui s'est embarqué avec sa Famille sur le Vaisseau de guerre le Kingston, pour passer à la Jamaique, a été obligé de relâcher à Torbay. Le Lord Wortley ayant reçu ses dernières instructions, a pris son Audience de congé du Rol, & va partit pour son Gouvernement de l'Isle des Barbades. Le 20. le Sr. Thomas Bowers eut l'honneur de baiser la main de S. M. & de la remercier de l'Evêché de Glocester dont il a été pourvû à la place du Docteur Manningham. Le Secretaire

du Comte de Peterborough est parti pour l'Italie, & sera suivi incessamment par ce Seigneur. Le Comte d'Oxford est revenu de sa Maison de Campagne, où il s'étoit retiré depuis quelquetems, & paroit sentrer en faveur. Le 29. le Roi devoit partir pour Windsor, mais ce voyage a été remis à une autre sois.

V. Le Duc de Newcastle Grand Chambellan de la Maison du Roi a donné les ordres necessaires pour preparer les apartemens du Palais St. James, où S. M. doit revenir vers le 15. Octobre avec les jeunes Princelles. On fair aussi tous les preparatiss pour l'ouverture du Parlement, & il y a beaucoup d'aparence que Mr. Compton sera continué dans le poste d'Orateur de la Chambre des Communes. La plus grande partie de la Noblesse est partie pour aller prendre le divertissement de la course des Chevaux à Neusmarker.

VI. Voici une nouvelle Epitaphe qui m'a été envoyée, & qui ne m'a pas paru mal faite.

Epitaphium Herois maximi Joannis Ducis de MALBOROUGH S. R. I. P.

PArcarum telis cecidit Malbrogius Heros,
Cujus fulminea tot cecidere manu,
Austriaci sine quo cecidisset gloria Martis,
Staret libertas nec tibi Teuto tua.
Muc lachrymas oculis deni Scaldis, Rhenus Ister,
Sanstina Callorum bui unhung florus

Sangsine Gallorum qui rubuêre, fleant.

Det vulfas Gallus pennas, in marmore foribam
Fasta quibus tanti non moritura viri.

Conditur hoe tumulo tumulator Francigenarum;
Fincisus hie Vistor Gallia vista, tuns

des Princes &c. Novembre 1722. 389

Pictor & invidia, qua filia livida fama
Vah! casum tanto est ausa parare Duci.

Sors similem voluit Scipioni * reddere, totque
Magniscis celebrant quos sua facta viris.

Anglia sed summum modo sassa sassa Tozaque
Pradicat, in cineres sivor inanis abit.

Ha cinerosa tamen laudes non Busta perennos
Claudent, ipse supens orbis uterque leget.

Portentum Heroas cunctos subrema videbit
Ex uno hoc tumulo surgere quando dies.

Hector, Alexander cum Casare surget Achilles,
Surgent Hannibales, & Arminique † simul.

VII. Hollande, Le 17. les Seigneurs Etats de Hollande & de Wessfrise se separerent jusqu'à une nouvelle convocation. On a affiché un nouveau Placard de L. H. P., par lequel le terme qui devoit finir le 24. de ce mois, au sujet des précautions contre la maladie contagieuse, est prolongé jusqu'au premier Novembre. Il a paru une Declaration que le Prince de Kourakin Ambastadeur du Czar, a mis au jour, & dont voici la teneur.

Qus Borisse, Prince de Kourakin, Chevalier de l'Ordre de St. André, Conseiller intime d'Etat, General-Major & Lieutenant Colonel des Gardes, Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire de S. M. Imperiale de toutes les Russies, auprés de Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Generaux des Provinces-Unies: Sçavoir faisons de la part & par ordre exprés de S. M. Imperiale, nôtre

^{*} Scipio fuit peculatus, accusatus à Petilianis fratribus.

[†] Arminius cecidit Varum , & liberavit Gui

La Clef du Cabinet

nôtre Souverain, comme nous declarons & certifions par ces Presentes, qu'il a plu à S. M. Imperiale. en consideration de la Paix dernierement conclue avec la Suede, d'accorder gracieusement une Amnistie ou Pardon general, a tous ceux de ses Sujets de Vassaux, de queique rang ou distinction qu'ils puissent être, qui pendant le cours de la derniere Guerre entre l'Empire de Russie & la Suede, pourroient s'être retirez, évadez ou al sentez de leur Pais, pour desertion, ou crainte de punition militaire : de sorte qu'il leur est donné pleine liberté & permission de retourner en leur Patrie, & se rendre a leurs Regimens; Et afin que tous Déserteurs puissent entierement jouir de l'effet duait Pardon, ils scauront que pour rentrer en leur premier service, ils doivent venir se presenter au College Imperial des affaires militaires à St. Petersbourg. Tel est le bon plaisir, & l'effet de la bonté & grace singuliere de S. M. Imperiale. A la Haye le 17. Septembre 1722.

Signé, BORISSE. Prince de Kourakin.

VIII. Pais-Bas. Nous dîmes mal à propos le mois dernier, que l'Octroi pour l'érection d'une Compagnie à Ostende, avoit été envoyé de Vienne. S. Exc. le Marquis de Prié ne l'a pas encore recu, mais elle l'attend de jour en jour. Le 15. le Vaisseau le St. Pierre arriva dans le Port de cette Ville, revenant de Surate richement chargé.

Le premier Octobre on celebra à Bruxelles & dans toutes les Villes des Païs-Bas Autrichiens, l'anniversaire de la Naissance de l'Empereur. Les Etats de Brabant sont convoquez pour le 13. de ce mois.

ARTICLE VIII.

Contenant les Naissances, mariages & morts des Princes & autres Personnes de distin-Etion, depuis le mois dernier.

I. Aissances. La Comtesse de Sunderland accoucha le 20. Septembre d'un fils à Londres.

Madanie d'Argenson, Epouse du Lieutenant General de Police, est accouchée à Paris d'un garcon.

La Comtesse de Lippe, niéce de la Duchesse de Kendale, est aussi accouchée d'un fils.

Le 3. Octobre la Princelle de la Lippe, née Princelle de Natfau-Idstein, accoucha d'une fille.

II. Mariages. Le Prince de Montauban, Frete du Prince de Guimené, Chef de la Maison de Rohan, a épousé à Paris la fille unique du seu Marquis de Mezieres, Gouverneur d'Amiens.

Le Lord Parker, fils du Grand Chancelier d'Angleterre, a épousé à Londres Mademoiselle Lane, fille d'un trés-riche Négociant, qui lui apporte 2000. livres sterlings de revenu.

III. Morts. Le 21. Mr. Eugene Alexandre Baron de Wetzel, Rélident de l'Empereur, mourut à Francfort.

Mr. Bambeck, Bourgmaitre Regent de la Ville d'Amsterdam, y moutut subtement le 29.

Mr. de Lillemarais, Major General, Colonel d'un Regiment au service de L. H. P., & Officier de réputation, est mort à Aix la Chapelle, où il étoir allé prendre les Bains.

Le Marquis de Ruffé, un des Sous-Gouverneurs du 192 La Clef du Cabiner

du Roi de France, & Lieutenant General de ses Armées, est mort à Paris.

La Duchesse de Luynes mourut le 29. dans la même Ville.

Le 4. Octobre mourur à la Haye Mr. de Rofemboom, Président de la Cour de Hollande.

L'Abbé Massieu, l'un des 40, de l'Academie, & Memore de celle des Inscriptions & Eelles Lettres, est mort à Paris; il nous laisse entr'autres une traduction de Pendare, que personne n'avoit osé entreprendre avant lui.

Le Comte d'Attalaya Grand d'Espagne, Conseiller d'Etat de l'Empereur, General de Cavale, rie, & Gouverneur du Château-Neuf à Naples, est mort à Vienne âgé de 64. ans.

Mr. de Callemberg, Lieutenant-Amiral pour le College de la Meuse, est mort à Vlaerdingen âgé de 80. ans.

Au commencement d'Octobre le General Wigheman mourut d'apoplexie à Bath en Angleterre,

La mort a enlevé tout recemment la Princesse de Saxe Eyssenach.

Le Marquis das Minas a été malheureusement assassiné à Lisbonne.

Le 13. Octobre mourut à Nancy Madame de Gournés: elle a été mariée trois fois ; elle épousa en premieres nôces le Comte de Chabané; en secondes nôces Jerôme de Grimaldi, Prince de Lixin; & en troissémes nôces le Comte de Gourné: cette Dame étoit cherie de S. A. R. & de toute la Cour; & est fort regrettée de tous ceux qui connoissoient son mérite, & ses belles qualitez.